

CAPC

Travail en cours

No. 17



Commission économique
pour l'Afrique

Centre africain pour les politiques commerciales

Comment sauver le textile maghrébin?

Par

Hakim Ben Hammouda, Karima Bounemra Ben-
Soltane, Nassim Oulmane, Stephen Karingi,
Mustapha Sadni-Jallab, Aissatou Gueye
et Abdelilah Ouaqouaq

Publié en collaboration avec le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord

Mai 2005

Le CAPC est un projet de la Commission économique pour l'Afrique
soutenu financièrement par le Fonds canadien pour l'Afrique

Résumé

Cette étude a été réalisée sous la direction de Hakim Ben Hammouda, Directeur de la Division du commerce et de l'intégration régionale de la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique et de Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice du Bureau régional Afrique du Nord de la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique, en collaboration avec Nassim Oulmane, Stephen Karingi, Mustapha Sadni-Jallab, économistes à la Division du commerce et de l'intégration régionale de la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique et Aissatou Gueye et Abdelilah Ouquouq, économistes au Bureau régional Afrique du Nord de la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique. Les points de vue exprimés dans cette étude sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la CEA.

Autres documents de l'CAPC

- No.1 Les processus de création du marché commun africain: une vue d'ensemble
- No. 2 Cancún and Post-Cancún Briefing Papers on Africa and the Doha Development Agenda: *The Current State of Play in the Negotiations*
- No. 3 Trade Liberalization under the Doha Development Agenda: Options and Consequences for Africa
- No. 4 Trade Facilitation to Integrate Africa into the World Economy
- No. 5 Fiscal Implications of Trade Liberalization on African Countries
- No. 6 Trade Liberalization and Development: *Lessons for Africa*
- No. 7 Libéralisation commerciale et développement: *Quelles leçons pour l'Afrique?*
- No. 8 Exclure l'Afrique des marchés? *Evaluation de l'accès aux marchés pour les pays africains*
- No. 9 Economic and Statistical Analyses of Trade Capacity Building in Sub-Saharan Africa
- No. 10 Economic and Welfare Impacts of the EU-Africa Economic Partnership Agreements
- No. 11 Unrestricted Market Access for sub-Saharan Africa: Important Benefits with Little Cost to the QUAD
- No. 12 Trade Preferences and Africa: The State of Play and the Issues at Stake
- No. 13 Assessing the Consequences of the Economic Partnership Agreement on the Rwandan Economy
- No. 14 Doha Round entre promesses, désillusions et résignations
- No. 15 Évaluation de l'impact de l'Accord de partenariat économique entre les pays de la CEMAC et l'Union européenne
- No. 16 Peut-on mettre la globalisation au service du développement?

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la CEA et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication. Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des Nations Unies.

La présente publication a été réalisée avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement.

CAPC

Travail en cours



Commission économique
pour l'Afrique

Comment sauver le textile maghrébin?

Par

Hakim Ben Hammouda, Karima Bounemra Ben-Soltane,
Nassim Oulmane, Stephen Karingi, Mustapha Sadni-Jallab,
Aissatou Gueye et Abdelilah Ouaqouaq

Division du commerce et de l'intégration régionale
Mai 2005
Addis-Abeba, Éthiopie

Table des matieres

1. Introduction	1
2. Dynamique des échanges et de la production dans le secteur textile-habillement.....	4
3. Évolution récente du secteur textile: Revue de la littérature	9
4. Stratégies de réponse des pays maghrébins.....	18
5. Cadre d'analyse en équilibre général– le modèle GTAP	25
6. L'impact du démantèlement des quotas sur les économies nord-africaines	35
7. Conclusion	49
Bibliographie.....	51
Annexe 1: Les agrégations géographiques et sectorielles	53
Annexe 2: Les principaux résultats des simulations	55
Annexe 3: Conférence ministérielle sur l'avenir du secteur textile-habillement dans l'espace euro-méditerranéen: Déclaration de Tunis.....	56
Notes	59

1. Introduction

Les secteurs du textile et de l'habillement ont longtemps été affectés par l'émergence de nouveaux pays exportateurs. Cela a conduit les pays importateurs (principalement les pays industrialisés), à réagir à cette concurrence, par la mise en place d'instruments de protection. En 1973, l'Accord Multifibre est instauré (AMF). Cet instrument prévoyait des règles pour l'imposition de mesures protectionnistes conditionnelles en cas d'augmentation très rapide des importations. Prorogée à trois reprises, l'AMF a été considéré comme constituant une dérogation importante aux règles fondamentales du GATT, notamment aux principes de la non-discrimination et de concurrence.

Durant les négociations d'Uruguay Round, les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont mis d'accord pour mettre en place un processus transitoire en vue de la réintégration progressivement du secteur des textiles dans les règles de non-discrimination du GATT. L'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements (ATV) entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995, fixe les conditions de cette réintégration jusqu'à 2005. L'ATV est un instrument transitoire qui prévoit un processus de démantèlement en trois étapes sur dix ans (trois ans, quatre ans, trois ans) de manière à ce que tous les produits soient intégrés aux règles fondamentales du GATT à la fin des dix ans. La première étape a commencé le 1^{er} janvier 1995 avec l'intégration par chaque membre, de produits qui représentaient au moins 16% du volume total de ses importations en 1990, des produits visés. Au cours de l'étape 2, qui a démarré le 1^{er} janvier 1998, pas moins de 17% de produits supplémentaires ont été intégrés. Au cours de l'étape 3, qui a débuté le 1^{er} janvier 2002, au moins 18% de plus doivent être intégrés. Enfin, le 1^{er} janvier 2005, tous les produits restants (représentant 49% des importations effectuées par le membre en 1990) seront intégrés et l'Accord prendra fin. Les pays importateurs sont libres de choisir, à chaque étape, les produits concernés par le processus d'intégration qui comprennent pour l'essentiel des filés, des tissus, des articles confectionnés et des vêtements (article 1).

Très tôt, les analystes ont tenté de quantifier les effets de la libéralisation du marché du textile et de l'habillement, aux niveaux international et régional, en prévoyant les chocs attendus. La plupart des analyses sont unanimes sur le fait que la libéralisation du secteur des textiles et de l'habillement va entraîner des changements majeurs suite à la fin de l'ATV et à l'intégration du secteur des textiles dans les règles de non-discrimination du GATT.

Pour les pays du Maghreb, ce sont le Maroc et la Tunisie qui sont les plus concernés, les trois autres pays sont des importateurs nets de textile et leurs productions dans ce secteur ne rentrent qu'à de très faibles proportions dans la production industrielle. L'élimination des quotas qui privilégiaient ces deux pays jusqu'à présent dans l'accès aux marchés des pays européens, va bouleverser leurs économies largement dépendantes du secteur textile pour l'exportation et l'emploi. En effet, le secteur textile-habillement

constitue le premier poste d'exportation de la Tunisie (50%) et du Maroc (32% en 2001). Ce même secteur emploie une bonne partie de la population active (48% de la main d'œuvre manufacturière en Tunisie). Les pays exportent exclusivement vers l'Europe dont le Maroc est le 6^{ème} fournisseur d'habillement après la Tunisie qui vient de reculer d'un point sur le classement global des fournisseurs de l'UE au profit du Bangladesh (désormais 4^{ème}). Les secteurs textiles dans ces deux pays sont cependant caractérisés par un manque d'intégration verticale, ce qui les oblige à procéder à des sous-traitances souvent réduites à de simples confections. La majorité des entreprises du secteur sont des PME tournées vers l'exportation et employant une main d'œuvre nationale peu qualifiée.

En outre, ces secteurs sont constamment exposés à la concurrence, la Tunisie qui précède l'Inde en sixième position risque bientôt, selon les experts, d'être dépassée par cette dernière. Mais c'est surtout la menace représentée par le textile chinois qui inquiète les pays de la région. Premier producteur mondial, la Chine arrive déjà en tête des fournisseurs de l'Europe. Avec une part de marché de 20% pour les importations d'habillement (contre 5,5% pour la Tunisie), celle-ci pourrait s'approcher des 40% en 2010, ce qui pourrait déstabiliser l'équilibre industriel, social et politique de l'espace euro méditerranéen (les échos, fr, 2004). Tous les pays concernés ont adopté des stratégies en vue d'affronter ce défi. Des coalitions se forment, des accords de libre échange se contractent et des stratégies de mise à niveau pour renforcer la compétitivité sont entreprises.

L'objet de cette étude est de rappeler les principaux enjeux et défis du secteur textile dans la région, et de confronter et d'évaluer les stratégies de réponse en vue d'élaborer des recommandations qui guideraient les décideurs maghrébins, aussi bien au niveau des réformes internes qu'au niveau des différentes négociations internationales, voire au niveau de l'adoption d'une position stratégique commune.

La présente étude se compose de sept sections. La section introductive définit le contexte, en mettant l'accent sur l'évolution de la question textile au sein du GATT puis de l'OMC, ainsi que sur la spécificité du secteur textile maghrébin, notamment en ce qui concerne la prédominance du marché européen dans ses débouchés. La deuxième section est consacrée à l'évolution de la production et des échanges dans le secteur textile-habillement. La troisième section procède à une revue de la littérature sur la question des textiles et de l'habillement, en particulier l'avènement de la Chine, la position des autres pays concurrents et le rôle des zones de libre-échange (ZLE). La quatrième section discutera des stratégies de réponse des pays maghrébins face à cette évolution de l'environnement international. Elle tentera de définir le positionnement des pays et tentera de mettre en lumière une éventuelle stratégie commune régionale. La cinquième section présentera les outils méthodologiques qui serviront à mesurer l'impact sur les économies maghrébines des différentes stratégies. De même, seront présentés dans cette section les différents scénarios testés ainsi que les structures tarifaires et la structure des échanges sur lesquelles se basent ces simulations. La sixième section sera consacrée à la présentation et à l'analyse des résultats. Elle présentera les effets de différents scénarios sur les principales variables macroéconomiques (PIB, exportations, importations, production, bien-être.....). La septième et dernière section sera consacrée

aux recommandations de politique économique. Sur la base des résultats des simulations, il s'agira de dégager une stratégie commune des pays maghrébins de sorte que cette période de transition engendre les ajustements les moins coûteux possibles.

2. Dynamique des échanges et de la production dans le secteur textile-habillement

2.1. Dynamique des échanges

En dépit d'une progression annuelle de 3,5% dans les échanges mondiaux, la part du textile dans le commerce international a diminué de 2,8% entre 1967 et 1999 (voir tableau 1). Par contre, il faut noter une augmentation de la part de l'habillement dans les échanges mondiaux de 1,6%, et une croissance annuelle de 7,4% entre 1967 et 1999. Ainsi le segment habillement paraît le plus dynamique dans les échanges mondiaux.

Tableau 1: Dynamique des échanges de produits du textile et de l'habillement 1967-1999

Progression en part du marché mondial de produits manufacturés	Textile	Habillement
1967-1973	0,0	+0,6
1974-1982	-2,1	+0,1
1983-1992	+0,2	+1,2
1993-1999	-0,9	-0,4
Total 1967-1999	-2,8	+1,6
Part initiale 1967	5,4	2,5
Part finale 1999	2,6	4,1
Taux de croissance annuel 1967-1999 (déflaté par l'indice de prix du PIB des États-Unis)	3,5	7,4

Source: *Calculs de Fouquin et Al (2002) à partir de la base de données CHELEM du CEPII.*

Par ailleurs, le secteur vêtement est le plus protégé¹. En effet, les estimations de l'OCDE (2004a) rapportées au tableau 2 ci-dessous indiquent que le niveau moyen de protection tarifaire appliquée aux importations de vêtement est de loin plus élevé en comparaison des droits moyens frappant le textile et l'ensemble des produits manufacturés. On peut observer que les pays développés appliquent des taux moyens de l'ordre de 16,1% à l'habillement (9,4% pour les textiles), contre 23% pour les pays en développement (18,1% pour les textiles). De plus, des différences considérables apparaissent entre pays en développement, avec des taux variant de 0% à Hong-Kong, à 9,6% en Chine à 49% au Maroc.

Tableau 2: Droits de douane moyens à l'importation

Région/pays	Produits manufacturés	Textiles	Habillement
Pays de l'OCDE	6,2	9,4	16,1
Japon	2,9	5,1	10,8
Union européenne	4,4	6,9	12
États-Unis	4	7,6	12,3
Australie	5,4	9,8	23,6
Mexique	17,3	19,9	35
Pays en développement	13,5	18,1	23
Hong-Kong, Chine	0	0	0
Chili	9	9	9
République dominicaine	14,6	5,7	19,9
Chine	9,6	20,1	23,5
Bengladesh	22,1	28,4	36,9
Maroc	28,2	35,9	49,8

Source: OCDE (2004a).

2.2. Dynamique de la production

Les industries du textile et de l'habillement présentent des caractéristiques distinctes et englobent un large éventail d'activités qui font appel à la main d'œuvre et au capital dans des proportions diverses. La chaîne d'approvisionnement qui va de la préparation des fibres naturelles aux activités de vente et de distribution de produits finis, est de plus en plus organisée en un réseau intégré de production dans le cadre duquel la production est segmentée en activités spécialisées, qui définissent les futures sources de production et d'exportation (OMC, 2004).

Prenant comme base les indices mondiaux de production industrielle des Nations Unies durant la période 1983-1999, et considérant l'évolution démographique mondiale ainsi que celle de la production chinoise de textiles et de vêtements, on estime la progression de la production de vêtements de 1,5% par an et de textiles de 1,9%². Cette croissance dans les deux secteurs qui est très inférieure à la moyenne des industries manufacturées est expliquée par la faible croissance de la demande dans les pays développés, laquelle résulte de la maturité de ces marchés. Cette évolution tend à conforter l'argumentation selon laquelle la production de textile et de vêtement dépend du dynamisme de la demande.

Le contraste entre l'évolution des échanges très dynamique et de la production relativement régressive correspond à une inégale internationalisation de la production selon les secteurs. Le secteur de l'habillement qui est intense en main d'œuvre non-qualifiée est de plus en plus internationalisé, avec une présence forte

des pays en développement. Cette tendance a commencé avec le processus de délocalisation des activités intensives en travail non-qualifié dès le milieu des années 70.

C'est dans ce secteur qu'interviennent les pays du Maghreb, qui sont fortement désavantagés par rapport à des pays tels que la Chine et l'Inde où les coûts salariaux sont plus bas. En revanche, l'industrie des fibres qui est intense en capital, avec une automatisation très développée et une forte protection de la propriété intellectuelle, est un secteur qui est principalement dominé par les pays développés.

2.3 Poids du secteur textile et habillement dans la production et les échanges

A la fin des années 60, le textile était le point fort des industries européennes et japonaises. La position concurrentielle européenne s'est maintenue, notamment dans le cadre des échanges entre l'Ouest et l'Est de l'Europe. Par contre, la position japonaise notamment sur le marché d'exportation chinois s'est détériorée au profit des dragons (Corée, Taiwan, Hong-Kong, et Singapour). Parallèlement, l'évolution du secteur de l'habillement montre une position excédentaire des zones en développement alors que toutes les zones développées affichent des positions déficitaires.

L'expérience a également montré un lien fort entre le niveau de développement et la part des industries textiles dans les exportations. Pour les pays les plus pauvres - Bangladesh et Pakistan- la part du secteur textile dans les exportations dépasse 70%, tandis que la part des pays développés est inférieure à 5%. Avec une part de 45%, les pays du Maghreb - Tunisie et Maroc- se trouvent dans une position intermédiaire.

Cependant, même si la part des textiles et des vêtements a diminué dans le total des exportations des pays développés, l'Union européenne reste le premier exportateur mondial de textile, suivie de près par la Corée et Taiwan. La Chine domine de loin le commerce d'habillement, l'Italie maintenant une position remarquable. À l'importation, les trois zones les plus développées (États-Unis, Union européenne et Japon) se partagent 73% des importations mondiales d'habillement, tandis que la Chine vient en tête des importateurs de textiles.

Les estimations de l'OCDE (tableau 2) ont montré que le niveau de la protection tarifaire est plus élevée au niveau du secteur habillement que textile. Dans le cas de l'UE, les droits de douane post Uruguay Round sont en moyenne de 7,3% pour le textile et de 10,6% pour l'habillement. Les tarifs moyens sont d'un point plus élevés aux États-Unis ou au Japon. Par contre, les obstacles non-tarifaires, en particulier les quotas et mesures antidumping, qui affectent principalement l'habillement, sont estimés équivalents à un doublement de la protection tarifaire nominale. En terme de couverture, 75% des importations européennes sont concernées par des barrières non tarifaires, contre 68% pour les États-Unis et 32% pour le Japon.

Ces différents éléments montrent la dynamique de cette industrie. En effet, elle est caractérisée par une dynamique différenciée entre le secteur textile et le secteur habillement. Le secteur textile est plus

intensif en capital et continue à être dominé par les pays développés. Par contre, le secteur habillement est caractérisé par une forte intensité en main d'œuvre et une présence forte des pays en développement, notamment les pays du Maghreb. Le développement de ce secteur en Afrique du Nord remonte aux stratégies de délocalisation, des années 70, entreprises par les grandes firmes européennes de textile, suite à la baisse de leur rentabilité. Mais ce développement est également le résultat des stratégies nationales en Afrique du Nord en matière de développement du secteur manufacturier. Le développement de la compétitivité de ce secteur dans les pays en développement a été à l'origine de l'émergence de comportements protectionnistes de la part des pays développés, à travers le maintien de tarifs élevés sur les exportations d'articles d'habillement des pays en développement et de quotas. De ce point de vue, l'accord multi-fibres constitue une illustration de la politique protectionniste des pays développés. Son démantèlement va se traduire par une profonde transformation du secteur habillement, avec une accélération de la concurrence, notamment entre pays en développement.

2.4 Spécialisation régionale et régionalisation des échanges

Les politiques commerciales ont visé une structuration géographique des échanges de textiles et d'habillement. Cela s'est vérifié dans les relations commerciales préférentielles entre l'Union européenne et les PECO d'une part, et entre l'UE et les pays du Bassin méditerranéen. Ainsi, les contingents attribués aux pays voisins de l'UE dans le cadre du trafic de perfectionnement passif, ont concerné les produits finis confectionnés à partir de fils et de tissus ouest-européens. Par ailleurs, dans le cadre des accords préférentiels avec l'UE, les pays du Bassin méditerranéen ont pu développer des activités industrielles basées sur l'exportation provisoire de textiles ou articles de confection prédécoupés en provenance de l'UE, lesquels sont assemblés avant d'être réexportés sous forme de produits finis vers l'Union (c'est la sous-traitance). Ce processus a stimulé les stratégies des pays maghrébins en leur conférant un accès instantané à des intrants de qualité et aux réseaux de distribution étrangers. Il a par ailleurs favorisé une réduction des délais de livraison et des coûts de transport des tissus, et a contribué au développement de l'activité européenne en amont de la filière.

En Asie, une évolution similaire se dessine, mais avec une répartition des tâches qui se réalise entre la première génération de dragons (Corée, Taiwan et Hongkong) et la Chine, et aussi, dans une moindre mesure, les pays d'Asie du Sud Est.

En outre, on observe un retrait des États-Unis de l'activité habillement (depuis les années 30) et du Japon (fin des années 60). Par ailleurs, on observe une montée en puissance des exportations des pays d'Amérique latine et du Mexique qui a été largement influencée par la signature par le Mexique, les États-Unis et le Canada de l'accord libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA) en 1994.

Ainsi, les accords commerciaux préférentiels ont ouvert la voie à une plus forte opportunité d'intégration des marchés maghrébins de textiles et d'habillement sur des marchés européens plus vastes. De la même

façon, le contexte de l'ALENA a permis au Mexique de consolider ses compétences régionales dans le domaine du textile et de l'habillement. Mais, contrairement aux pays maghrébins qui se sont limités à des activités d'assemblage, le Mexique a su évoluer sur l'ensemble de la chaîne approvisionnement (OCDE, 2004b).

Les évolutions récentes du secteur textile-habillement suite au démantèlement des accords multi-fibres indiquent toutefois que, malgré ce processus d'intégration au sein de marchés régionaux plus étendus, les pays maghrébins seront confrontés à des pressions concurrentielles exercées par des pays tels que la Chine qui sont de plus en plus compétitifs sur ces marchés.

3. Évolution récente du secteur textile: Revue de la littérature

La littérature sur l'évolution récente du secteur des textiles et de l'habillement indique qu'un certain nombre de changements importants devraient intervenir suite au démantèlement des accords multifibres, lesquels vont affecter la production et les échanges dans la filière textile. D'aucuns estiment que la production et le niveau des échanges devraient s'accroître principalement dans les pays d'Asie, et plus particulièrement en Chine. Les pays industrialisés verront, quant à eux, leur production de textile diminuer tandis qu'augmenteront leurs importations en provenance des pays en développement. Parallèlement, la libéralisation dans le secteur des textiles et de l'habillement pourrait être préjudiciable aux pays en développement producteurs de textiles qui ont le plus bénéficié du système de quotas, mais qui n'ont pas eu le temps de développer une stratégie d'intégration verticale de leur secteur textile-habillement. En un mot, l'environnement du commerce international des textiles et des vêtements deviendra de plus en plus complexe, traduisant l'influence et l'interaction de plusieurs facteurs et tendances.

3.1. L'impact général de la libéralisation du commerce des textiles et des vêtements: les gains globaux de bien-être

La plupart des études qui ont été menées en vue d'estimer l'impact du démantèlement des AMF ont fait des simulations utilisant des modèles d'équilibre général, avec comme référence la même source en l'occurrence la base de données *Global Trade Analysis Project* (GTAP). Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales - CEPII (2002) a résumé les résultats de ces simulations dans le tableau ci-dessous, notant la diversité des résultats obtenus justifiée par la variabilité dans les années de référence et dans les hypothèses de base. Il est reproché à ces résultats d'avoir utilisé des modèles différents, certains étant des modèles concurrence pure et parfaite, d'autres étant statiques, et d'autres dynamiques.

Tableau 3: Comparaison de simulations des effets de l'abolition de l'AMF

Modèle	Hypothèses	Gains (en milliards de dollars É.-U.)
Trela et Whalley (1990), Données 1986 Sept catégories textiles et habillement protégées par quotas et 7 autres uniquement par des barrières tarifaires	Le modèle traite les biens importés ou produits localement comme des biens homogènes	23 dont 8 pour les pays en développement la plupart des pays en développement gagnent en bien-être à la libéralisation
Harisson, Rutherford et Tarr (1995, 1997) Données 1992 (GTAP 2)	Modèle statique et dynamique Rendements d'échelle constants puis croissants	De 14 à 20 dont -2 à 4 pour les pays en développement La plupart des pays en développement perdent sauf la Chine
Hertel, Martin, Yanagishima et Dimaranan (1995) Données 1992 (GTAP 2)	Economie mondiale projetée en 2005 avant de simuler la libéralisation	37 liés à l'abolition des quotas et 13 liés à la libéralisation progressive des quotas (prévue par l'ATV) La Chine, l'Asie du Sud et l'ASEAN sont les principaux gagnants parmi les pays en développement
Yang (1997) Données 1992 (GTAP 2)	Modèle statique en concurrence pure et parfaite	28 dont 11 pour les pays en développement la Chine, l'Asie du Sud et l'ASEAN sont les principaux gagnants parmi les pays en développement
Yang (1994) Données 1986 Distinction entre catégories textile et habillement contraintes par quotas et les autres	Modèle statistique en concurrence pure et parfaite Abolition des quotas uniquement	Sept dont 3,7 pour les pays en développement Les NIE sont les plus gros gagnants parmi les pays en développement, l'Union européenne - UE ne gagne que 0,99 contre 2,2 pour les États-Unis
François, Glissman et Spinanger (2000) Données 1995 (GTAP 4)	L'année de base est 1997	25 milliards d'écus

Source: CEPII

D'autres études (CNUCED, 2004) ont également critiqué les simulations de l'incidence de l'abolition des contingents ATV fondées sur le modèle *Global Trade Analysis Project* (GTAP). En particulier, il est reproché à ce modèle de ne pas tenir compte d'un certain nombre de variables qui peuvent être déterminantes pour l'évolution future des échanges, notamment la capacité de production, la compétitivité, l'accès aux marchés, la politique commerciale des principaux pays importateurs, l'existence de règles d'origine préférentielles et la part des pays en développement dans les exportations vers les marchés mondiaux.

En vue de relever ces imperfections, le CEPII a effectué une simulation des effets de la libéralisation en utilisant le GTAP dans sa version 4, et suivant deux scénarios qui ont donné des résultats différents comme décrits dans le tableau 2 ci-dessous (CEPII, 2001). Dans le premier scénario, la Chine, qui n'est pas concernée par l'ATV car supposée ne pas être membre de l'OMC, est perdante (1,4 milliards de dollars), et le gain mondial est de 5,7 milliards de dollars. En revanche, dans le scénario 2, la Chine participe à la libéralisation en intégrant l'OMC. Le gain mondial est alors plus fort (14,3 milliards), la Chine enregistrant 3,6 milliards.

Tableau 4: Gains ou pertes en bien-être des principales zones

Milliards de dollars	Scénario 1	Scénario 2
ALENA	3,2	5,3
UE	0,4	1,6
Japon	0,1	1,3
NPI d'Asie	0,1	2,2
Chine	-1,4	3,6
Sud et Sud-est asiatiques	3,3	1,3
Reste du monde	-0,1	-0,9
Monde	5,7	14,3

Source: *Simulations CEPII.*

Dans une autre version du modèle GTAP (version 5), Fouquin et Al (2002) ont retenu six scénarios: (i) scénarios 1 (SC1): abolition des quotas hors Chine; (ii) scénario 2 (SC2): abolition des quotas Chine incluse; (iii) scénario 3 (SC3): SC2 et zone de libre-échange UE et pays du bassin méditerranéen; (iv) scénario 4 (SC4): SC2 et zone de libre échange des Amériques; (v) scénario 5 (SC5): Cumul SC3 et SC4 et ouverture de la Chine et réduction tarifs ALENA, UE; (vi) scénario 6 (SC6): l'Inde se joint au mouvement de réduction des tarifs.

De façon générale, les résultats des simulations dans leur intégralité indiquent que: (i) l'essentiel des gains commerciaux profitera aux pays en développement; (ii) ces gains sont concentrés sur deux pays, la Chine

et l'Inde, les petits pays en développement étant pratiquement exclus; (iii) les pays développés gagnent plus en terme de gain du consommateur, par la baisse des prix, qu'ils ne perdent en terme de production; (iv) l'ouverture plus grande des marchés des pays en développement dans les secteurs du textile et de l'habillement, jusqu'à présent encore très protégés, ne recèle pas un potentiel d'exportations pour les pays industrialisés comparable à la progression de leurs importations.

Les résultats du scénario 3 euro-méditerranéen sont particulièrement intéressants pour les pays maghrébins. Ce scénario repose sur l'hypothèse que l'Europe et les pays méditerranéens s'accordent pour éliminer dans les deux sens les obstacles aux échanges qui s'élèvent à 10% pour les textiles et 12% pour l'habillement. Les effets de l'abolition de ces obstacles vont d'une perte de quelques centaines de millions de dollars, à un gain de 3 milliards de dollars. En terme de production, celle du textile s'accroît de 20% et celle de l'habillement de 50%. Ces gains de production se font grâce à l'accroissement des exportations de l'UE de 40% pour le textile et de 110% pour l'habillement.

L'Organisation mondiale du commerce, dans une étude plus récente (Hildegunn, 2004) a également effectué une analyse de l'impact attendu de la libéralisation, en considérant les récentes évolutions technologiques, et en comparant deux méthodologies, en l'occurrence le modèle GTAP et un modèle de gravité. Ici encore, l'étude conclut sur le peu de fiabilité des modèles GTAP qui s'appuient généralement sur les changements des prix relatifs et du coût de compétitivité, mais qui ne prennent pas en considération un certain nombre de facteurs tels que, les changements récemment intervenus dans l'organisation du marché (spécialisation verticale), les préférences tarifaires, le timing, etc. L'utilisation du modèle de gravité a permis de pallier ces déficiences, amenant l'auteur à conclure que la distance est importante dans toute transaction commerciale. Par conséquent, les pays les plus proches des principaux marchés seront les moins affectés par la compétition post ATV: ainsi, le Mexique, les Caraïbes, l'Europe de l'Est et les pays d'Afrique du Nord devraient être à même de maintenir leurs parts de marché.

Par ailleurs, d'autres études d'impact (OCDE, 2004) ont déploré le fait que la segmentation de la chaîne d'approvisionnement ait confiné les pays à bas salaires (y compris le Maroc, la Tunisie, mais également l'Ile Maurice et Madagascar) à se spécialiser dans l'assemblage final de vêtements fabriqués à partir de pièces de textile importées, ce qui les a empêchés de développer un secteur textile-habillement concurrentiel. Ces pays seront plus vulnérables que des pays comme la Chine qui ont su assurer une certaine intégration de leur filière textile. D'autres analyses se sont focalisées sur l'impact du démantèlement de l'AMF sur l'emploi, en particulier celui des femmes car ces dernières constituent la majorité des populations travaillant dans le secteur de la confection. En effet, il est prévu que le démantèlement de l'AMF entraîne la fermeture ou la réduction des activités des ateliers de confection dans la plupart des pays en développement, ce qui va être catastrophique pour les travailleurs du secteur, constitués en majorité de femmes. Au Bangladesh, les syndicats estiment que près de la moitié des 1,8 million d'emplois du secteur devraient disparaître tandis que le gouvernement avance le chiffre de 200 000 et des experts celui de 80 000 (Koppel, 2004).

3.2. L'impact de l'adhésion de la Chine à l'OMC

L'impact de la libéralisation du commerce des textiles et vêtements sur l'économie chinoise a également fait l'objet d'analyses quantitatives. Comme l'ont indiqué Lui et Sun (2004), citant Lardy (2002), même avant son accession à l'OMC, les exportations chinoises de textiles et d'habillement enregistraient déjà une très forte tendance à la hausse, en dépit des restrictions tarifaires imposées par les grands pays importateurs. Les exportations chinoises de textiles sont ainsi passées de 2,5 milliards de dollars en 1980 à 13 milliards en 1998; et les exportations de vêtements de 1,5 milliard en 1980 à 27 milliards en 1998. Lors de son entrée à l'OMC, la Chine était déjà devenue le premier producteur et exportateur de textiles et vêtements avec respectivement 16 milliards (10%) et 36 milliards (18%) des exportations mondiales de textiles et vêtements en 2000.

L'OCDE (2003) citant les travaux de François et Spinanger (2002), estime qu'à elle seule, la libéralisation du commerce des textiles et vêtements devrait accroître de 1,1% le PIB de la Chine, qui a 20,6% des parts de marché mondial et, est le deuxième exportateur de textiles, derrière l'Union européenne (le Monde économique, 2004). La Banque mondiale prévoit que la part de la Chine dans les exportations mondiales de vêtements pourrait carrément doubler en un peu moins de 5 ans pour passer de 5% aujourd'hui à 47% en 2010. Les exportations chinoises de vêtements devraient représenter 50% du total aux États-Unis suite à la fin des quotas, contre 16% avant. Les exportations vers l'Union européenne passeraient de 18% à 29%. Le tableau 3 ci-dessous indique qu'avec des salaires minima en euros de 25 cents de l'heure, c'est-à-dire un tiers de ceux pratiqués en Tunisie et un quart de ceux du Maroc, la Chine est devenue un des concurrents le plus redoutable.

Tableau 5: Salaires horaires minima, en euros, en mars 2004

France	Turquie	Maroc	Tunisie	Roumanie	Ukraine	Chine	Inde
7,19	1,20	0,81	0,66	0,50	0,35	0,25	0,22

Cependant, le protocole d'adhésion de la Chine à l'OMC donne droit à des mesures de sauvegarde spécifiques pour les textiles et les vêtements valables jusqu'en décembre 2008³, et les États-Unis ont annoncé la couleur en faisant jouer la clause sur trois produits sensibles: les soutiens-gorge, les peignoirs et les tissus maille. L'Union européenne a quant à elle mis en place un dialogue avec le gouvernement chinois sur le commerce textile pour examiner les moyens d'éviter dans la mesure du possible, un recours aux mesures de sauvegarde en cas de perturbation du marché européen suite à la progression des exportations chinoises (Pascal Lamy, 2004). En plus du dialogue de gouvernement à gouvernement, un dialogue entre milieux d'affaires européen et chinois se met en place. Quelques soient les mesures que les pays pourront prendre pour contrecarrer la menace de l'industrie textile chinoise, ils ne devront pas ignorer que la Chine

a déjà pris le parti de jouer la carte des marques, de la technologie, des nouvelles matières, du ciblage marketing vers des niches à forte valeur ajoutée.

De son côté, la Chine semble avoir pris conscience de l'impact possible de son agressivité commerciale sur les pays voisins tels que le Bangladesh, tout en anticipant les possibles rétorsions des États-Unis et de l'Europe. Elle a promis de taxer ses propres exportations. Mais cela suffira-t-il? Michel Fouquin et Pascal Morand cités dans les *Echo.fr* (2004) estiment qu'il importe de ne pas dissocier l'impact de la libéralisation des échanges avec d'autres facteurs exposant fortement l'industrie textile et l'habillement aux effets de la mondialisation: la poursuite de la concentration de la distribution, la mutation des politiques d'approvisionnement des donneurs d'ordre par laquelle ceux-ci tendent à délaisser la sous-traitance de la confection réalisée dans les pays au profit de l'achat de produits finis en provenance d'Asie, l'impact des technologies de l'information sur les pratiques d'achat illustré notamment par le développement des «enchères inversées», sans oublier l'impact de la chute du dollar.

3.3. Position des pays concurrents

Les perspectives d'un bouleversement du secteur textile-habillement préoccupent un certain nombre de pays qui, comme le Maroc et la Tunisie, dépendent de ce secteur pour une bonne partie de leurs recettes d'exportations. Parmi ceux-ci figurent les pays de la zone méditerranéenne (Égypte et Turquie), les pays européens, notamment la Roumanie, et les autres pays d'Asie. La plupart de ces pays sont largement dotés d'une main d'œuvre peu coûteuse; ils sont donc confrontés aux mêmes enjeux et défis face à la libéralisation du commerce des textiles et vêtements.

3.3.1. Les pays de la zone méditerranéenne: Égypte et Turquie

Égypte. L'industrie textile égyptienne se caractérise, à la différence des autres pays arabes, par une industrie textile intégrée verticalement. En effet, l'Égypte est également un grand producteur de coton. Le défi de la libéralisation du secteur est cependant présent et les exportations risquent de perdre des parts sur un certain nombre de marchés.

A la fin de l'année 2004, l'Égypte a entamé des négociations pour l'établissement d'une zone de libre échange avec les États-Unis aussi bien qu'une zone industriellement qualifiée, signifiant que l'Égypte sera une enclave pour tout produit manufacturé entrant sur le marché américain (à l'instar de la Jordanie et d'Israël). Ce pays a également entamé les travaux pour la mise sur pied d'une zone industrielle commune avec Israël. Cette zone industrielle commune produira du textile pour le marché américain, et devrait se traduire en une hausse des exportations égyptiennes vers les États-Unis pour 2007, lesquelles devraient dépasser les 2 milliards de dollars É.-U. La reconnaissance de la qualité du coton égyptien par le consommateur américain permettra aux égyptiens de profiter de la zone de libre échange et de la QIZ avec les États-Unis.

Turquie. La Turquie qui est voisine d'une puissante industrie du textile, occupe la seconde place après la Chine. Composée de grandes entreprises intégrées, souvent liées à d'importantes *Trading Companies* pesant plusieurs centaines de millions de dollars, l'industrie turque de l'habillement excelle en produits maille et joue la carte de la création, de la qualité et de la créativité et des marques pour s'affranchir d'un rôle de sous-traitant. Textile et confection comptent pour 40% dans les exportations turques et emploient 2 millions de personnes. Le principal avantage de la Turquie ne réside pas dans les bas salaires mais dans la qualité de son tissu industriel. En effet, comme l'indique le tableau 3 ci-dessus, la Turquie est le pays dans lequel le salaire minima horaire est le plus élevé: 1,20 euro alors qu'il n'est que de 0,50 euros en Roumanie et de 0,35 en Ukraine. Dans ces conditions, on peut aisément comprendre pourquoi les grandes entreprises turques commencent à délocaliser leur production vers l'Europe de l'Est (Roumanie), Bulgarie, Ukraine) et envisagent de le faire avec les pays du Maghreb sous forme de partenariats dans le cadre d'accords de libre échange (accord du 7 avril 2004 avec le Maroc et bientôt avec la Tunisie).

La Turquie a effectué au cours des années 90 un gros effort de modernisation. Ainsi, les entreprises sont assurées de trouver sur place toutes les fournitures dont elles ont besoin. Cependant, le secteur textile est un grand importateur de matières premières (fibres, fils, tissus). Grâce aux efforts de modernisation et de productivité, le secteur continue à afficher des taux de croissance importants de ses exportations en textile et habillement. Ces exportations ont enregistré une hausse de 25% au cours des 10 premiers mois de 2003, et auraient dépassé la valeur de 10 milliards de dollars É.-U. à la fin 2003. Des investissements américains dans ce domaine semblent connaître un accroissement notable.

3.3.2. Les pays concurrents d'Europe de l'Est

Roumanie⁴. Qualifiée de «Chine de l'Europe», la Roumanie bénéficie du double avantage de coûts de production très compétitifs (30% moins chers que la Tunisie) et la proximité géographique des marchés européens. Il est prévu qu'elle devienne membre de l'UE vers 2007. En 2002, les exportations de textiles et vêtements représentaient 25,5% des exportations totales de la Roumanie. Premier partenaire de l'Union européenne dans le secteur, la Roumanie importe la matière première en admission temporaire puis réexporte le produit textile une fois façonné.

L'industrie textile-habillement a représenté 3,2% du PIB et 8,9% du volume de la production industrielle en 2002. Le nombre de salariés est estimé à 356 000 ce qui représente 19,8% du nombre des salariés dans l'industrie. L'industrie des vêtements est essentiellement orientée vers l'exportation, alors que les filatures, ateliers de tissage, usines de tricots et fibres pour tricotage sont surtout destinés au marché intérieur. En 2002, 82% des exportations roumaines d'habillement étaient pour l'Union européenne. Les principaux marchés d'exportation sont l'Italie (25%), l'Allemagne (18%), la France (8%) et la Grande-Bretagne (5%). Les échanges commerciaux de produits textiles ont atteint 3,5 milliards de dollars É.-U. d'exportations contre 2,8 milliards de dollars É.-U. d'importations dont 1,8 milliard de dollars É.-U. environ destinés à la réexportation.

La Roumanie a signé des accords de libre-échange avec un certain nombre de pays voisins dont la Turquie, la Moldavie, la Slovénie, la Suisse et les républiques tchèques et slovaques. La dernière signée en 2003 et prenant effet en fin 2004 concerne l'Albanie.

De façon générale, les PECO représentent des sites qui peuvent être intéressants pour la délocalisation de l'industrie textile selon une étude élaborée par l'Union des Industries Textiles en France. La première raison reste le coût horaire qui est très faible en Bulgarie (1,01 dollar/h), en Slovaquie (1,90 dollar/h), en Estonie (1,98 dollar /h), en République tchèque (2,36 dollar/h) et en Pologne (2,90dollar/h). Ces niveaux sont à comparer aux coûts au Maroc et en Tunisie qui sont respectivement de 1,89 dollar/h et de 1,77 dollar/h.

Cette étude affirme qu'avec la rentrée des PECO à l'UE, la zone pan-euroméditerranéenne (dont Maghreb, PECO et Turquie) doit maintenir un avantage compétitif vis-à-vis de l'Asie.

Un des facteurs les plus avantageux pour les PECO est l'adoption par l'industrie textile de la politique «Réponse rapide à la demande» que favoriserait la proximité. Les PECO présentent cependant des faiblesses d'adaptation de la main d'œuvre qui sont à prendre en considération.

3.3.3. Les pays concurrents d'Asie

Selon les experts, la Chine ne sera pas seule à générer des bouleversements dans le commerce international des textiles habillement. D'autres pays d'Asie pourraient également tirer les ficelles, en l'occurrence l'Inde, le Bangladesh, le Pakistan, le Vietnam, et l'Indonésie.

L'Inde. La plupart des grands distributeurs du textile s'approvisionnent actuellement en Inde; les flux d'approvisionnement connaissent une accélération qui semble devoir se poursuivre dans l'avenir. Cette tendance est accompagnée d'une croissance des produits finis d'habillement. On explique cette croissance ainsi que le fort potentiel d'accroissement dans l'avenir par la qualité des matières premières, le bas niveau de la main d'œuvre (50 dollars par mois contre 125 dollars en Chine, 300 dollars en Maurice et 1280 dollarsaux États-Unis) et l'ancienneté de la culture du design. Pour faire face aux pays concurrents de la région, le gouvernement a élaboré une stratégie de modernisation du secteur textile, basé sur la modernisation des équipements, la valorisation des services techniques rendus au secteur textile, la mise en place de plus de garanties pour les ouvriers en textile, le développement d'un support marketing pour les tisseurs et la modernisation de l'organisation du travail.

Le Pakistan. Il vient de conclure un accord de coopération textile avec la Chine. Cette coopération touchera le domaine de la coopération technique en vue de l'accroissement des échanges sino-pakistanaï. Sont couverts par l'accord les échanges de machines textiles, de textiles non tissés, de préparation de la fibre, de l'approvisionnement en matières premières textiles et d'échange d'expériences.

Le Vietnam. Il connaît une forte croissance de ses exportations en textile et habillement. Sur les 7 premiers mois de 2003, ces exportations ont augmenté de 60% atteignant 2,14 milliards de dollars É.-U. On note que les destinations connaissent également une diversification croissante entre l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et l'Afrique.

L'Indonésie par contre a connu une baisse de ses exportations qui sont passés de 8,2 milliards de dollars É.-U. en 2000, à 7,6 milliards de dollars É.-U. en 2001 puis à 6,8 milliards de dollars É.-U. en 2002. L'Association indonésienne du textile (API) prévoit comme réponse des mesures de soutien de la part du Gouvernement.

Le Bangladesh, pays parmi les plus pauvres de la planète, s'est souvent spécialisé en chemiserie, T-shirts et pièces légères en maille pour homme, femme et enfant. En tant que PMA, le Bangladesh bénéficie du Système de préférences généralisées (SPG) et représente le 4ème pays fournisseur d'habillement au marché européen et le premier en chemises. Le Gouvernement vient de conclure avec le PNUD un programme d'assistance au secteur textile. Il s'agit des deux volets des capacités et des outils et procédures à mettre en place.

Le Sri Lanka. Dans la perspective de 2005, deux principaux groupes du secteur textile au Sri Lanka viennent de se regrouper sous la forme d'une intégration verticale. Cette intégration portera sur les processus de confection, sur la conception et l'approvisionnement en matières premières et en accessoires du vêtement.

4. Stratégies de réponse des pays maghrébins

La revue qui précède indique que les pays du Maghreb (en l'occurrence le Maroc et la Tunisie), à l'instar des pays sous-traitants, risquent de perdre leur compétitivité face à des pays concurrents comme l'Égypte, la Turquie, l'Inde, l'Indonésie et la Chine. L'Algérie dont l'industrie du cuir et du textile représente moins de 0,3% de la PIB en 2003, est importateur net de textile, non encore membre de l'OMC; elle a toute la latitude de protéger encore son industrie textile comme nouveau membre, pendant quelques années encore.

4. 1. Caractéristiques du secteur textile-habillement dans les pays maghrébins

Les produits textiles et d'habillement sont la principale activité industrielle et le plus grand employeur au Maroc, et en Tunisie. En tant qu'État en phase d'accession à l'OMC, l'Algérie a toute la latitude pour développer son industrie textile.

En Algérie, l'industrie du cuir et du textile représente moins de 0,3% du PIB en 2003, contre 0,45% en 1995. Le secteur public ne produisant que 7,6 milliards de dinars algériens (soit 102,2 millions de dollars É.-U.) en 2003 soit 17% de la production totale du pays continue à dégager un excédent net d'exploitation négatif contrecarrant les résultats positifs du secteur privé qui dégage un excédent net de 5,1 milliards de dinars algériens pour une production de 36 milliards de dinars algériens.

Le secteur privé a connu un développement notable depuis 1995 de plus de 50% annuellement passant d'une production globale de 6,8 milliards correspondant à 34% du total de la production à 36,6 milliards de dinars algériens, ou 83%, en 2003.

Le secteur public a non seulement vu sa part diminuer dans la production totale, mais également sa production passant de 13,2 milliards de dinars algériens à 7,6 soit une baisse moyenne de plus de 7% annuellement.

Les importations algériennes en tissus et filaments sont estimées à 1,8 milliards de dinars algériens en 1998 contre seulement 111 millions de dinars algériens en 1995. Les exportations de ce secteur ne ressortent pas des statistiques du commerce extérieur algérien à cause de leur valeur négligeable. L'Algérie est ainsi un pays importateur net de textile, non encore membre de l'OMC, il a toute la latitude de protéger encore son industrie textile comme nouveau membre, pendant quelques années encore.

Au Maroc, ce secteur vient en effet juste après les industries agroalimentaires et les industries de «chimie et parachimie», réalisant une valeur ajoutée estimée à 10 milliards DH en 2002, dont 3 milliards en textile et 7 milliards en habillements et fourrures. En 2002, ce secteur est composé de 1692 établissements,

employant un total de 205 600 et exportant un total de 16 milliards de dirhams marocains. Cependant, cette industrie reste caractérisée par la prédominance de la sous-traitance, qui représente une majorité d'entreprises exportant des produits qui ne subissent au Maroc que de simples opérations de confection exigées par les donneurs d'ordre. Ce secteur est ainsi en fortement dépendant de l'extérieur.

Ce secteur est également caractérisé par la prédominance des PME (90%) à caractère familial qui ne contribuent pourtant qu'à 11% de la production, pendant que quelques grandes entreprises nationales produisent 61%, le reste étant produit par des entreprises à participation étrangère.

Le secteur textile *tunisien* est également dominé par les activités de sous-traitance, qui demeurent le métier industriel le plus exporté. Le secteur est composé de 2200 entreprises (dont 1600 exportatrices), employant 250 000 personnes, pour des recettes de 3 milliards d'euros par an. Mille sont des entreprises étrangères ou à participation étrangère et 915 off shore (selon le Centre de promotion des exportations - CEPEX). Le secteur est en outre spécialisé dans la confection; c'est donc plus un secteur habillement que textile (puisque la matière n'est pas produite). Ce secteur est très important puisqu'il contribue pour 45% du total des exportations, emploie 48% de la main d'œuvre manufacturière (75% de la main-d'œuvre féminine). Les exportations sont orientées à 95% vers les marchés européens. Par ailleurs, la Tunisie est importateur de fibres textiles, fils et tissus, et d'accessoires destinés à la confection.

4.1.1. Atouts et avantages comparatifs

Le principal atout du secteur textile-habillement au Maroc aussi bien qu'en Tunisie réside dans la proximité avec le marché européen (leur principal partenaire commercial), renforcé par l'existence d'accords d'association conclus par chacun d'entre eux avec l'UE. La connaissance des marchés européens a, jusqu'à présent, permis de répondre aux exigences de délais, prix et services. En outre, les programmes de mise à niveau des entreprises en cours dans les deux pays et auquel 1200 entreprises textiles ont adhéré en Tunisie, pourrait permettre aux industriels marocains et tunisiens de se spécialiser sur la grande qualité et le haut de gamme. En Tunisie, plus précisément, les experts ont retenu au rang des avantages l'effort de modernisation des entreprises, le développement de certaines filières (lingerie, bonneterie), et les incitations à la création d'entreprises. Plusieurs structures mettent sur le marché de l'emploi des compétences de haut niveau: (i) 21 centres de formation d'ouvriers spécialisés; (ii) 8 centres sectoriels de formation d'agents de maîtrise et de technicien; (iii) un institut supérieur du textile pour les techniciens supérieurs; (iv) une filière d'ingénieurs en textile; et, (v) un institut supérieur des métiers de la mode.

Au Maroc, le secteur a également connu une période de transformation importante au niveau des structures. Des mutations notables se sont opérées au niveau technologique et au niveau organisationnel et managérial.

4.1.2. Handicaps et contraintes

Le principal handicap de l'industrie du textile habillement dans les deux pays est lié à la dépendance aux activités de sous-traitance et au manque d'intégration du secteur. En outre, les principaux indicateurs relatifs au secteur reflètent un certain nombre de difficultés confrontant ce secteur dans les deux pays.

Ainsi, au Maroc, les données du commerce extérieur de 2003 montrent une baisse de 15% en valeur des exportations des fils et tissus et une stabilisation de la valeur des exportations en articles d'habillement. Les données de 2003, montrent également que le volume des exportations a cependant connu une baisse de 10% au cours de cette année. En 2002, les exportations en textile et habillement ont marqué une baisse en valeur de 1,5% dont des baisses de 1% pour les exportations habillements et fourrures, et de 4% pour les exportations de textile.

Ces observations sont confirmées par la baisse des parts de marché dans ce secteur sur le marché français. Entre 2000 et 2003, la part du Maroc dans le marché français en textiles et habillement est passé de 10% à 8,5%. En outre, des faiblesses de nature stratégique et structurelle touchent les relations fournisseurs/clients, la sous capitalisation des entreprises et la gestion familiale centralisée aux opérations stratégiques de rapprochement. D'autres handicaps concernent le coût élevé de financement et de l'énergie, une fiscalité peu adaptée, la faiblesse des infrastructures, du manque de main d'œuvre qualifiée.

Les études menées en Tunisie révèlent, parmi les entraves à la compétitivité, le manque de flexibilité et le déficit de l'offre de formation. Ainsi, on observe un taux de croissance moyen du textile tunisien qui est passé de 10%, entre 1997 et 2000, à 1% entre 2001 et 2003. Les plus fortes régressions ont été observées dans les branches de la filature et du tissage.

Les investissements ont suivi le mouvement à la baisse. Forts d'une croissance annuelle régulière entre 1997 et 2001, les investissements ont cumulé, en 2001, un volume de 215 millions de dinars tunisiens. En 2002, ils sont passés à 140 millions de dinars, enregistrant une chute de près de 35%. L'autre motif de préoccupation concerne les exportations qui, après une croissance de 23% en 2001 par rapport à 2000, ont enregistré un taux d'évolution de 2,8% et 2,7% en 2002 et 2003, respectivement. De l'avis des experts, cet essoufflement des exportations pourrait s'aggraver, compte tenu du nouveau contexte mondial, caractérisé par une redistribution des cartes sur le marché mondial et sur le marché européen en particulier. Cette baisse est également le signe avant-coureur d'une montée en puissance de certains pays fournisseurs des pays de l'UE, en particulier la Chine.

Les différentes études et journées de réflexion organisées dans les deux pays ont clairement indiqué que ces tendances n'en sont qu'à leur début et devraient connaître dans les années à venir une accélération, pouvant mettre en péril les acquis réalisés par les deux pays dans leurs secteurs respectifs. Il est apparu clairement que les pays doivent urgemment s'atteler à chercher les mécanismes de survie pour leur secteur textile et habillement.

4.2. Stratégie de réponses

L'Algérie, le Maroc, aussi bien le Tunisie, à l'instar de tous les pays producteurs de textiles ont adopté des stratégies en vue d'affronter les nombreux défis confrontant le secteur textile habillement

Algérie. Depuis le début de l'année 2002, on remarque une relance de l'activité textile dans le secteur privé algérien. La réouverture d'usines fermées pour raisons de sécurité fournit des opportunités aux investisseurs.

Maroc. L'AMITH (Association Marocaine d'industries textiles et habillement) a élaboré une stratégie de réponse et de repositionnement qui a connu une extension par la signature d'un accord cadre avec le Gouvernement marocain, portant sur la période 2002-2010.

Les objectifs annoncés dans ce cadre de doubler les exportations et la production en 8 années sont soutenus par les mesures que le Gouvernement prendra pour promouvoir ce secteur.

Ainsi, les mesures qui seront prises par le Gouvernement sont les suivantes:

- Révision de la fiscalité pour le secteur;
- Soutien à l'investissement dans le secteur en supportant 30% du coût des bâtiments, une partie du coût du terrain variant entre 10% et 50%;
- Lancement d'un fonds de Garantie «Fortex» pour la mise à niveau des PME du secteur.

Les principaux axes de la stratégie de développement du secteur textile marocain étant les suivantes:

- Se séparer progressivement de la sous-traitance pour s'orienter vers la co traitance;
- La recherche de nouveaux marchés;
- Création de consortiums d'exportation permettant de réaliser en commun les opérations d'achat de matières premières, de logistique et de politique commerciale;
- Création d'une interface permettant aux entreprises marocaines de discuter par une même et seule voix avec les donneurs d'ordre.

Des évènements en faveur du développement des exportations de ce secteur consistent en la signature d'accords de libre-échange (ALE) avec les États-Unis et la Turquie. Avec la signature de l'ALE avec les États-Unis, le Maroc aura une possibilité d'exportation estimée à 10 milliards DH (1,2 milliard de dollars É.-U.). Avec la signature de l'ALE avec la Turquie, la compétitivité prix du Maroc va s'améliorer suite à la baisse des prix des matières premières en provenance de la Turquie.

Tunisie. Le secteur textile tunisien avait fait l'objet d'une étude réalisée en 1997 qui a permis de mettre en œuvre un plan national stratégique, s'articulant autour de la formation, la promotion et l'environnement du secteur. Compte tenu du peu d'impact de cette étude, une mise à jour a été achevée en janvier 2004 par le Bureau suisse Gherzi Textil Organization. Cette étude, tenant compte des mutations et changements intervenus dans l'environnement national et international, a indiqué que le Benchmarking établi entre la Tunisie et ses concurrents n'a pas révélé un seul avantage comparatif à l'actif du site Tunisie. En outre, l'étude souligne que la norme sociale sur laquelle compte la Tunisie et ses partenaire euro-méditerranéens pour lutter contre le dumping social et contrecarrer l'invasion de l'Europe (marché traditionnel de la Tunisie) par des produits textiles sud-asiatiques bon marché et d'excellente qualité ne sera pas reconnue par l'OMC. Cette dernière estime que le non-respect des normes internationales du travail ne relève pas de ses compétences mais de l'Organisation internationale du travail et du Bureau international du travail. L'étude est parvenue aux conclusions et recommandations qui proposent des pistes de sauvetage.

Au rayon des mesures urgentes, l'étude propose la performance industrielle et la formation de managers. Il s'agit en clair:

- d'intensifier les efforts de mise à niveau des entreprises via le programme de mise à niveau;
- de promouvoir la notion de service-client au sein de l'entreprise;
- d'encourager une relance des investissements de modernisation et d'accès aux nouvelles technologies;
- de favoriser les regroupements d'entreprises sous forme de consortiums;
- de stimuler les initiatives de regroupement et de travail en réseau;
- de renforcer la compétence managériale;
- de développer les métiers clefs de la co-traitance;
- d'accroître la qualité de formation des ingénieurs et techniciens;
- de faciliter le recours à l'assistance technique et étrangère et de développer la formation continue.

A court terme, l'étude recommande l'accès aux marchés, en favorisant:

- la création de sociétés tunisiennes de services spécialisés dans le sourcing des matières premières;
- l'accélération de l'intégration de la Tunisie dans la zone pan-euromed;

- la facilitation des sous-traitants au statut de co-traitant par la maîtrise du sourcing des matières;
- la promotion des débouchés à l'export sur d'autres pays européens;
- la prorogation et l'amplification des dispositifs d'accompagnement des entreprises à l'export;
- la mise en place d'une stratégie «plateforme» offensive pour la Tunisie et l'organisation de la survie du secteur local.

A moyen terme, l'étude suggère l'amélioration de l'environnement, la maîtrise des coûts, le développement des infrastructures et l'organisation collective de la profession.

Les conclusions de l'étude ont été présentées lors de la journée de réflexion du 5 juin 2004, laquelle a été organisée par la Fédération nationale du textile sur le thème «l'avenir du secteur textile et habillement ... après 2005» avec la participation d'industriels, experts, universitaires et observateurs de tous bords. Un certain nombre de recommandations ont été arrêtées afin, selon les observateurs, d'atténuer les effets du démantèlement sur le secteur textile tunisien. Il s'agit entre autres:

- d'introduire les nouvelles technologies de la communication au service du secteur par le biais d'un portail textile représentant un véritable répertoire de l'industrie tunisienne incluant notamment l'offre de la capacité de production de chaque entreprise;
- de mettre à la disposition de la profession d'une banque de données sur les acheteurs incluant tous les éléments permettant de les identifier et de les contacter;
- de mettre à la disposition de la profession d'une banque de données sur les fournisseurs des tissus et accessoires et d'encourager ces fournisseurs à ouvrir des showrooms et des représentations en Tunisie;
- de mettre en place une politique de marketing et de communication sur des outils modernes et performants; et,
- d'utiliser des arguments nouveaux de respect de l'environnement et des normes sociales du Bureau international du travail pour communiquer l'image de Tunisie.

Les discussions menées avec les différents acteurs intervenants dans le secteur du textile en Tunisie, ont confirmé le passage obligatoire de la sous-traitance à la co-traitance. Dans le court terme, les industriels sont d'avis qu'il faudra viser les produits finis et les petites séries, et favoriser un certain niveau de réactivité rapide (réassorts) aux changements de mode fréquents. Cela est également ressorti d'une étude de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) qui estime que le passage de la sous-

traitance à la co-traitance va prendre du temps et va également générer des coûts plus importants. De nouveaux risques s'élevant à 50% du coût de fabrication, sont également à prévoir. En outre, les experts ont indiqué que les besoins de financement au niveau de l'exploitation pourrait se multiplier par 6, voire 10. Cela entraînerait un besoin en savoir-faire et un taux d'encadrement différent, puisque le marché aura besoin d'une capacité supplémentaire de conception, d'une compétence en marketing international et d'une présence plus significative au niveau de la distribution. Dans ce sens le secteur devrait évoluer pour monter en gamme et en qualité.

Les experts ainsi que les preneurs de décisions sont également unanimes à reconnaître l'impact social du passage à la co-traitance en terme de pertes d'emplois. Une étude de l'Institut d'études quantitatives a évalué ces pertes, indiquant qu'elles toucheraient uniquement les branches faiblement intégrées et les moins qualifiées. Pour ces pertes, la Loi de Finances 2005 a prévu une prise en charge de 50% du salaire (plafonnée à 200 dinars) pendant une année, des employés qui seront licenciés dans ce contexte. L'État prendrait également en charge la contribution patronale à la sécurité sociale.

Parallèlement aux actions/concertations et initiatives nationales, un certain nombre d'initiatives ont été prises aux niveaux bilatéral et régional en vue d'apporter des éléments de solution aux défis confrontant le secteur textile-habillement. Dans ce contexte la signature de l'Accord de libre-échange entre la Tunisie et la Turquie, a été principalement conçu pour permettre aux industriels tunisiens d'aller s'approvisionner sur le marché turc.

En outre, la Conférence euro-méditerranéenne sur l'avenir de l'industrie textile et de l'habillement organisée à Tunis (le 28 septembre 2004) a également été le lieu d'un débat sur la réalité du secteur du textile dans cet espace, et les moyens devant lui permettre de s'adapter aux mutations survenues dans ce domaine, surtout dans la perspective du démantèlement des accords multi-fibres. Cette Conférence souligne l'idée d'un espace de libre-échange méditerranéen comme une réponse aux défis du démantèlement de l'accord multi-fibres. Cette hypothèse est de plus en plus mise en œuvre dans différents cercles et constitue une alternative crédible aux incertitudes actuelles du secteur.

5. Cadre d'analyse en équilibre général– le modèle GTAP

5.1. Pourquoi une analyse en équilibre général?

L'analyse des politiques commerciales implique l'examen des implications de ses instruments sur la structure productive des économies aux niveaux national et global. Les instruments de politique commerciale comme les droits de douanes ou les quotas ont des effets directs et indirects sur les prix relatifs des biens produits dans un pays donné. Etant donné que la composition, en termes de biens et services, de la production nationale varie, la demande de facteur de production varie aussi. Par conséquent, dans une économie donnée, il est difficile de concevoir qu'une modification de la politique commerciale ne puisse avoir d'impact que sur un seul secteur. En raison des différentes interactions entre secteurs et de leur poids relatif dans une économie donnée, il en résulte toujours une modification du poids des productions sectorielles. Ceci, par extension, affecte la composition relative des différents facteurs de production dans les différents secteurs.

Cette modification du poids des productions sectorielles au niveau national peut, dans un contexte de commerce international, être étendu au niveau de l'économie globale. Les changements des prix relatifs des produits et des intrants, induits par une modification de la politique commerciale d'un pays, sont transmis aux industries et aux marchés d'intrants des autres économies avec lesquelles le pays en question commerce. Dès lors, afin que l'analyse des politiques commerciales soit pertinente et que les résultats produits soient robustes, il convient de prendre en compte les interactions sectorielles qui résultent d'une modification des politiques commerciales d'un ou de plusieurs pays. La méthodologie d'équilibre général offre un cadre analytique permettant de prendre en compte les changements de production inter et intra sectoriels, et par extension les variations de la demande des différents facteurs de production.

Cependant, ces modèles comportent des limites, particulièrement les modèles statiques qui ne tiennent pas compte des effets dynamiques induits par un changement de politique commerciale. Le modèle GTAP (*Global Trade Analysis Project*) en fait partie. GTAP est un modèle multi-régional d'équilibre général calculable (EGC) conçu pour l'analyse en statique-comparative des questions de politique commerciale (Adams et al. 1997). Par ailleurs, on peut aujourd'hui envisager des versions dynamiques de ce modèle. Il peut être utilisé pour appréhender l'effet d'un changement de politique commerciale, aux niveaux national, bilatéral ou multilatéral, sur la production, l'utilisation des facteurs, les volumes de commerce et sur la répartition induite de bien-être entre pays.

5.1.1. Le modèle utilisé

L'objet de cette étude est de confronter et d'évaluer les stratégies de réponse possibles des pays maghrébins au démantèlement des quotas dans le textile et les vêtements. Le modèle utilisé dans ce papier est une

version simplifiée du modèle GTAP⁵. Ce modèle d'équilibre général multi-régional et statique fonctionne en supposant une concurrence parfaite et des rendements d'échelle constants. Il reflète les courants d'échanges bilatéraux, les marges des transports internationaux et les taux de protection des importations par pays et par secteur.

Le modèle GTAP permet ainsi de déterminer les évolutions de la production, de la consommation, des échanges et du bien-être économique provoqués par des chocs extérieurs, en particulier liés aux échanges, tels que des modifications des coûts des opérations commerciales.

La production

Les producteurs d'un secteur donné par pays produisent un bien, qu'ils destinent au marché local et au marché étranger. La production est supposée sans rendement d'échelle. La production est réalisée à partir de cinq facteurs de production (travail qualifié, travail non qualifié, capital, terre, ressources naturelles) et de consommations intermédiaires. Le niveau de consommation intermédiaire utilisé est supposé être proportionnel au niveau de production. En suivant la formulation d'Armington (1969), la consommation intermédiaire est un agrégat des variétés locales et étrangères. Les producteurs minimisent ainsi les coûts liés aux facteurs de production aux intrants sous la contrainte de production modélisée par une fonction Leontief entre les consommations intermédiaires et la valeur ajoutée. Cette dernière est supposée être une fonction CES entre les différents facteurs de production. Les différents marchés sont supposés en concurrence pure et parfaite.

La demande finale

Les revenus générés au sein de l'économie sont alloués entre la consommation finale et l'épargne. Une part fixe du revenu est allouée à l'épargne. L'agent régional maximise sa fonction de bien-être en distinguant entre les biens locaux et les biens étrangers toujours selon l'hypothèse d'Armington pour un même secteur et ventile sa consommation entre secteurs en suivant une fonction CES.

Le commerce bilatéral

Dans chaque région, il existe deux types de demande de biens importés: bien final et bien intermédiaire⁶. L'importation agrégée est alors la somme de ces composantes. Cet agrégat est une fonction CES des importations en provenance de tous les pays partenaires. Les flux bilatéraux de commerce sont alors soumis à deux types de taxation (taxe à l'export et droit de douane) et à un coût de transport. Le coût de transport est supposé proportionnel au volume de commerce. Le secteur de transport est sensé être un secteur de service offert en concurrence parfaite par des producteurs de toutes les régions avec une spécification «à la Armington» et une élasticité de substitution égale à l'unité. Le niveau d'importation d'un bien donné, d'un pays donné depuis une région donnée est alors déterminé par une minimisation des coûts d'importations étant donnée les prix fob.

5.1.2. Description des données et agrégations

Le modèle GTAP est employé conjointement avec la base de données GTAP. Pour cette étude, nous utilisons la version 6 de la base de données. Cette version a comme année de référence 2001 et identifie 87 régions ainsi que 57 secteurs et 5 facteurs de production.

Pour chaque région individuelle ou composée (pays ou agrégation de pays), il y a 57 secteurs dont on trouve les données dans la base de données globale de GTAP. Tous les pays ne sont pas traités de manière individuelle dans GTAP. Cependant, afin d'assurer une consistance macroéconomique globale, toutes les économies mondiales font partie de la base de données. Soit elles sont traitées individuellement, soit elles font partie d'une région composée. Malheureusement, peu de pays africains sont individuellement désagrégés dans la version 6 de la base de données. La majorité des pays africains se retrouvent dans des agrégats régionaux. Cependant, pour l'Afrique du Nord, le Maroc et la Tunisie sont traités individuellement. L'agrégat Reste de l'Afrique du Nord comprend donc l'Algérie, l'Égypte et la Libye.

Les données commerciales bilatérales sont une composante cruciale de la base de données GTAP. Ce sont ces courants commerciaux bilatéraux qui transmettent les chocs de politique commerciale et de croissance entre les pays. Le commerce bilatéral est également important lorsque l'on se penche sur les implications sur les termes de l'échange. Les données bilatérales globales sont issues de la base de données des Nations Unies COMTRADE. Ceci est complété par des informations sur le commerce global de différents pays ou avec des statistiques commerciales bilatérales d'agrégat comme ceux du FMI, de la FAO et de la Banque mondiale.

Une autre composante importante de la base de données GTAP est les données de protection. Ces données sont à la fois explicites et implicites. Explicite dans le sens où les revenus tarifaires ou les revenus d'exportation par produit sont disponibles. Elles sont implicites dans le sens où les données commerciales bilatérales sont disponibles aussi bien aux prix des marchés qu'aux prix mondiaux.

Pour cette étude, les 87 régions ont été agrégées en 14 régions avec les différents pays ou agrégats de pays nord-africains disponibles (voir en annexe). Quant aux secteurs, nous avons isolé les deux secteurs textile et vêtements et nous avons agrégé les autres secteurs en quatre ensembles de secteurs (voir en annexe).

5.2 Les scénarios testés

Nous avons testé quatre scénarios qui reflètent les différentes stratégies possibles en matière de politique commerciale pour l'avenir du secteur textile.

5.2.1. Scénario 1 – démantèlement des quotas

Le premier scénario met en oeuvre le démantèlement complet des quotas dans le textile et l'habillement. Les équivalents tarifaires des quotas sont donc ramenés à zéro. Il s'agit du scénario de base qui reprend la situation actuelle, à laquelle sont confrontées les économies maghrébines.

5.2.2. Scénario 2 – démantèlement des quotas et accord de libre-échange avec la Turquie

Le deuxième scénario se base sur les stratégies marocaine et tunisienne de mise en oeuvre d'un accord de libre-échange avec la Turquie afin de réduire les coûts des intrants (textile) dans le but d'améliorer la compétitivité du secteur de l'habillement. Ce scénario, qui met en oeuvre le démantèlement complet des quotas, cherche à évaluer l'impact de ce démantèlement si l'ensemble des pays nord-africains adopte l'option d'accords bilatéraux de libre-échange avec la Turquie.

5.2.3. Scénario 3 – démantèlement des quotas et accord de libre-échange avec les États-Unis

Le troisième scénario se base sur l'accord de libre-échange entre le Maroc et les États-Unis. Il explore les implications de la mise en oeuvre du démantèlement complet des quotas, si à l'instar du Maroc, l'ensemble des pays nord-africains conclue des accords bilatéraux de libre-échange avec les États-Unis.

5.2.4. Scénario 4 – démantèlement des quotas et zone pan-euro-méditerranéenne de libre-échange

Enfin le dernier scénario envisage la création d'une zone pan-euro-méditerranéenne de libre-échange qui viendrait accompagner le démantèlement des quotas. A la différence des scénarios deux et trois, ce scénario envisage non seulement une libéralisation totale du commerce entre les pays nord-africains et l'Union européenne, ainsi qu'avec la Turquie, mais aussi pour les pays nord-africains entre eux. Pour des raisons de base de données, les pays du Proche-Orient ne sont pas intégrés dans ce scénario⁷. Ce scénario correspond donc à l'esprit de la déclaration de Tunis du 28 septembre 2004 qui appelle à renforcer l'intégration régionale dans l'espace euro-méditerranéen sur la base de la Déclaration de Barcelone de 1995, en vue de la réalisation d'une zone de libre-échange d'ici à 2010.

5.3. Les structures tarifaires

Avant d'analyser l'impact du démantèlement des quotas dans le textile et l'habillement sur les économies nord-africaines, il est important d'étudier les structures tarifaires qui prévalent dans ces deux secteurs. La suppression des quotas implique que l'essentiel de la protection se fera par le biais des droits de douanes. Dès lors, il est important d'avoir une idée claire sur la structure des tarifs qui prévalent, particulièrement dans le textile et l'habillement, entre les pays maghrébins et leurs partenaires commerciaux.

5.3.1. Protection tarifaire actuelle dans le textile

La protection tarifaire dans le textile est relativement élevée comparée aux autres produits manufacturés. Il faut noter que le tableau ci-dessous ne tient pas compte de la protection non tarifaire liée aux quotas.

Tableau 6: Droits de douane dans le textile

	Maroc	Tunisie	RAfNrd	Turquie	UE25	États-Unis
Maroc		15,4	2	10,1	0,2	10,5
Tunisie	19,4		12,8	9,6	0,2	12,4
RAfNrd	18,2	14,3		11	0,2	8,9
Chine					8,8	7,4
Turquie	34,9	31,9	40,2			
UE25	36,7	17,8	38,5			
États-Unis	30,7	22	23,2			

Source: GTAP 6.0

Le tableau 6 montre que la protection tarifaire à laquelle font face les pays maghrébins est relativement faible sur le marché européen. Les exportations maghrébines font face à des droits de douanes plus élevés sur le marché américain (10,5% pour le Maroc, 12,4 % pour la Tunisie et 8,9% pour le reste de l'Afrique du Nord). La protection tarifaire est encore plus élevée sur les marchés maghrébins. Le Maroc, par exemple, est confronté à un droit de douane de 15,4% sur le marché tunisien. Ce qui laisse à penser qu'une intégration de ces marchés devrait engendrer une augmentation significative des flux de commerce, même si le volume initial de ces derniers reste relativement bas. Le constat est le même avec la Turquie. Les exportations maghrébines font face à une protection tarifaire de l'ordre de 10% sur le marché turc, alors qu'à l'inverse, les exportations turques rencontrent des droits de douanes de l'ordre de 35% sur les marchés maghrébins. Ces deux constats indiquent qu'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne devrait avoir des effets non négligeables sur les flux intra-maghrébins et entre les pays d'Afrique du Nord et la Turquie.

5.3.2. Protection non-tarifaire dans le textile

Le tableau suivant fournit les équivalents tarifaires des quotas dans le textile. Les chiffres négatifs indiquent que les pays font face à un quota sur un marché, alors que les chiffres positifs indiquent des subventions à l'exportation. Par exemple la Chine est confrontée, sur le marché américain, à des quotas équivalents à une taxe à l'exportation de 20,8%.

Les quotas peuvent en théorie être transformés en équivalents tarifaires. Cependant, ces équivalents ne sont pas interprétés directement comme des droits de douanes, mais plutôt comme des taxes à l'exportation des pays exportateurs. En effet, les quotas qui limitent en volume les exportations de la Chine vers les États-Unis impliquent un surcoût potentiel. Dans le cas où les quotas ne seraient pas atteints, le surcoût est nul. Dans le cas où les quotas seraient atteints, ceux-ci peuvent, par exemple, être attribués par un marché des quotas. Le coût du quota est dès lors assimilé à un coût supplémentaire qui s'ajoute au tarif existant. La «rente» du quota va au pays producteur et fonctionne finalement comme une restriction volontaire à l'exportation, via une taxe, ou une subvention négative, à l'exportation⁸.

Tableau 7: Subventions à l'exportation et équivalent en taxe à l'exportation des quotas dans le textile (en%)

	Maroc	Tunisie	RAfNrd	Turquie	UE25	États-Unis
Maroc		-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2
Tunisie	0		0	0	0	0
RAfNrd	-0,7	-0,7		-0,7	-0,7	-0,7
Chine					-24,7	-20,8
Turquie	-0,5	-0,5	-0,5			
UE25	0	0	0			
États-Unis	0	0	0			

Source: GTAP 6.0

Il apparaît nettement que les marchés les plus protégés par des quotas sont l'Union européenne et les États-Unis. Cette protection est la plus forte vis-à-vis de la Chine, et dans une moindre mesure vis-à-vis des autres pays de l'Asie du Sud pour l'Union européenne. Les pays maghrébins ne subissent pas, ou de manière très limitée, ce type de protection. Ceci souligne clairement l'ampleur de l'impact que peut avoir le démantèlement des quotas sur l'accès au marché européen et américain des exportations asiatiques. De même cela souligne l'ampleur de son effet négatif sur les exportations nord-africaines vers ces marchés.

5.3.3. Protection tarifaire dans les vêtements

La protection tarifaire pour les vêtements est, en moyenne, relativement plus élevée que pour le textile⁹. Néanmoins, on retrouve globalement les mêmes caractéristiques que pour le textile.

- Les droits appliqués par l'Union européenne sur les exportations nord-africaines sont faibles;
- les exportations maghrébines font face à des droits de douanes plus élevés sur le marché américain que sur le marché européen (10,7% pour le Maroc, 11,8% pour la Tunisie et 11,5% pour le reste de l'Afrique du Nord);

- les échanges de vêtements intra-maghrébins, ainsi que ceux entre les pays d’Afrique du Nord et la Turquie, sont confrontés à une forte protection.

Il est à noter que le reste de l’Afrique du Nord se distingue par une protection très forte vis-à-vis des exportations européennes, turques et américaines (entre 200 et près de 500%).

Tableau 8: Droits de douane pour les vêtements

	Maroc	Tunisie	RAfNrd	Turquie	UE25	États-Unis
Maroc		21,5	18,8	14	0,1	10,7
Tunisie	25		163,1	13,2	0,1	11,8
RAfNrd	25	0		13,9	0,2	11,5
Chine					10,9	9,8
Turquie	50	42,9	294,6			
UE25	49,9	19,1	203,6			
États-Unis	50	39,7	476,9			

Source: *GTAP 6.0*

5.3.4. Protection non-tarifaire dans les vêtements

Concernant la protection non-tarifaire, on retrouve aussi les mêmes caractéristiques pour les vêtements que dans le textile. Il faut noter que:

- les marchés les plus protégés par des quotas sont ceux de l’Union européenne et des États-Unis;
- cette protection se fait notamment vis-à-vis des exportations asiatiques;
- le fait que les pays maghrébins ne subissent que de manière très limitée ce type de protection souligne l’ampleur de l’impact négatif de la suppression des quotas sur leurs exportations vers ces marchés.

Tableau 9: Subventions à l'exportation et équivalent en taxe à l'exportation des quotas dans le secteur des vêtements (en %)

	Maroc	Tunisie	RAfNrd	Turquie	UE25	États-Unis
Maroc		-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2
Tunisie	0		0	0	0	0
RAfNrd	-0,4	-0,4		-0,4	-0,4	-0,4
Chine					-23,5	-27,3
Turquie	-0,7	-0,7	-0,7			
UE25	0	0	0			
États-Unis	0	0	0			

Source: GTAP 6.0

5.4. La structure du commerce de textile et de vêtements

Après avoir analysé les structures tarifaires, nous nous penchons sur la structure du commerce de textile et de vêtements, notamment sur les flux bilatéraux qui prévalent entre les pays maghrébins et leurs principaux partenaires commerciaux.

Le tableau 10 fournit le montant des échanges bilatéraux de textile en 2001. Le montant global des exportations de textile dépasse les 197 milliards de dollars É.-U. Si on ne tient pas compte des échanges intra-européens (44 milliards de dollars É.-U.), ce montant est de 153 milliards de dollars É.-U.

Tableau 10: Commerce bilatéral dans le textile (en millions de dollars É.-U.)

	Maroc	Tunisie	RAfNrd	Chine	UE25	Turquie	États-Unis	ASS	Monde
Maroc	0	1,7	5,5	0,6	502,7	0,5	5,2	5,6	542
Tunisie	1,2	0	3,9	0,2	484,3	2,3	6,2	1,7	510,9
RAfNrd	0,3	2,8	1	12,2	373	12	198,8	4,7	683,4
Chine	43	13,3	99	0	3055,6	109	2985,9	981,8	24083,2
UE25	1303,4	1486,5	205,2	960,2	43916,7	1040,7	3336,7	646,2	63574,9
Turquie	21,5	11,2	108,1	49,3	4287,1	0	725,1	30,2	6199
États-Unis	18	6,2	37,7	449,5	1419,4	31,6	0	69,2	12625,3
ASS	5,2	5,1	4,2	16,9	771,1	6,7	371,2	470,4	1853,5
Monde	1517,5	1614,7	879,9	16782,1	70515	1888,8	29557,2	4053,9	197223,2

Source: GTAP 6.0

Les exportations marocaines ou tunisiennes de textile dépassent le demi-milliard de dollars chacune. Avec respectivement 93% et 94,8% des débouchés, le marché européen est le principal marché de ces deux pays. Le reste de l'Afrique du Nord exporte 683 millions de dollars É.-U. de produits textiles. L'UE est aussi le premier marché de ces pays. Cependant il ne représente que 55% des débouchés. En effet, contrairement à la Tunisie et au Maroc, le reste des pays d'Afrique du Nord exporte une part importante de son textile vers les États-Unis (29%).

Tableau 11: Commerce bilatéral dans les vêtements (en millions de dollars É.-U.)

	Maroc	Tunisie	RAfNrd	Chine	UE25	Turquie	États-Unis	ASS	Monde
Maroc	0	0,2	0,5	2,4	2096,7	1,5	101,2	18,5	2290
Tunisie	0,1	0	0,6	1,7	2423,8	1,8	35	4,1	2522,7
RAfNrd	0,2	0,1	0,5	4,9	238,7	0,8	399,1	3	724,2
Chine	28,9	15,3	179,8	0	7156,2	27,6	6454,9	268,1	37237,8
UE25	271	351,9	65,5	225,1	27 628,2	219,2	2440,8	152,4	39 485,2
Turquie	0,1	1,9	69,6	2,9	3358,9	0	867,1	8,4	4671,1
États-Unis	4,3	1,2	7,3	94,7	716,2	5,5	0	22,6	5115,8
ASS	0,3	0,4	2,6	2,1	522	0,7	751,6	184,6	1549,3
Monde	310,4	379,4	418,9	2600,7	60138,3	297,2	48834,6	1121,4	160518,3

Source: GTAP 6.0

Concernant les exportations de vêtements, le tableau 11 indique que les exportations mondiales s'élèvent à plus de 160 millions de dollars É.-U. en 2001 (près de 133 millions de dollars É.-U. si on ne tient pas compte du commerce intra-UE). Avec plus de 37 millions de dollars É.-U., la Chine est le premier exportateur de vêtement (sur 39,5 millions de dollars É.-U., l'UE n'exporte que 11,8 millions de dollars É.-U. hors d'Europe). Elle exporte plus de 7 millions de dollars É.-U. de vêtements vers l'UE et près de 6,5 millions de dollars É.-U. vers les États-Unis.

Le Maroc et la Tunisie exportent respectivement 2,3 et 2,5 milliards de dollars. Comme pour le textile, le marché européen est le principal débouché (respectivement 92 et 96% des exportations). Pour le reste de l'Afrique du Nord, ce sont les États-Unis qui représentent le premier marché d'exportations de vêtements. Sur 724 millions de dollars exportés, 399 sont destinés au marché américain (55%). L'UE représente néanmoins le second marché du reste de l'Afrique du Nord (33%).

Couplés à ceux des structures tarifaires, ces chiffres donnent une idée de l'ampleur des effets de la suppression des quotas sur les exportations maghrébines, notamment vers le marché européen.

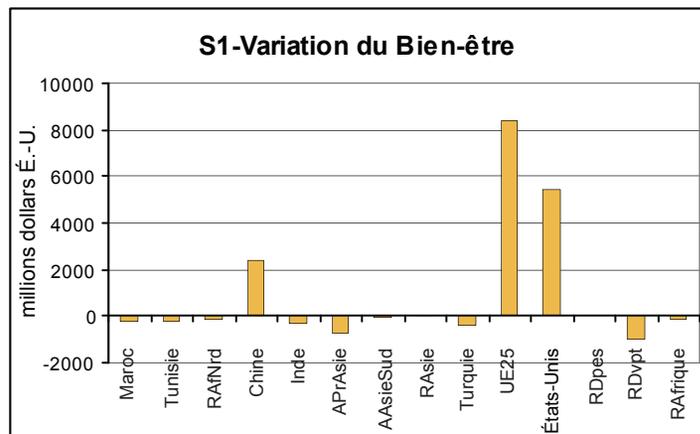
6. L'impact du démantèlement des quotas sur les économies nord-africaines

Dans cette section nous présentons l'impact de nos scénarios sur les économies nord-africaines. Plus précisément, nous analysons les conséquences du démantèlement des quotas et des différentes stratégies envisagées sur le bien-être, le PIB, l'évolution de la valeur ajoutée et sur celle des variables commerciales dans les secteurs du textile et des vêtements.

6.1. L'impact sur le bien-être

Le démantèlement des quotas (scénario 1) devrait entraîner, au niveau mondial, des variations équivalentes de bien-être de l'ordre de 11,7 milliards de dollars É.-U. Les principaux bénéficiaires en termes de bien-être sont les marchés importateurs majeurs (pour l'UE 8,4 milliards de dollars É.-U. et pour les États-Unis 5,4 milliards de dollars É.-U.) et la Chine, premier exportateur mondial (2,4 milliards de dollars É.-U.). Toutes les régions ou pays en développement connaissent une détérioration de leur bien-être (-4,6 milliards de dollars É.-U.).

Graphique 1: Variation du bien-être dans le cas de la suppression des quotas

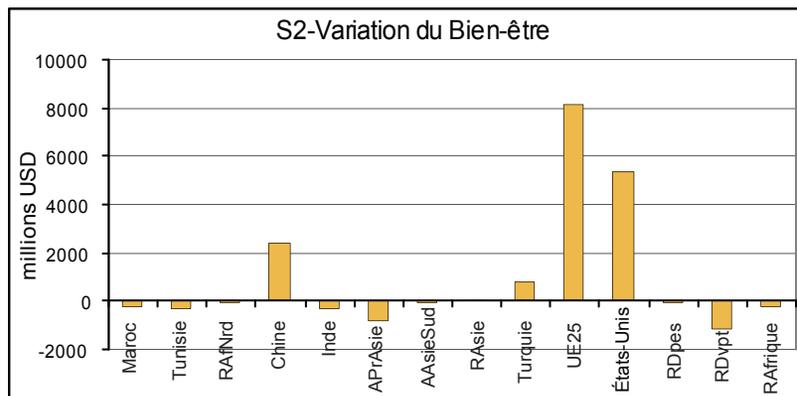


Source: GTAP 6.0

Avec une baisse de 232 millions de dollars É.-U., la Tunisie est le pays d'Afrique du Nord qui connaît la plus forte détérioration du bien-être. C'est en effet le pays du Maghreb qui connaît la plus forte détérioration de ses termes de l'échange et de sa valeur ajoutée, aussi bien au niveau du textile et des vêtements, qu'au niveau global. Le Maroc voit son bien-être diminuer de 199 millions de dollars É.-U., alors que le reste de l'Afrique du Nord connaît une baisse de 165 millions de dollars É.-U.

Dans le cas d'accords de libre-échange avec la Turquie (scénario 2), la Tunisie et le Maroc voient leur bien-être se détériorer (respectivement -349 et -257 millions de dollars É.-U.), alors que le reste de l'Afrique du Nord connaît une baisse moins importante que dans le cas du premier scénario (-66 contre -165). De son côté, la Turquie voit son bien-être s'améliorer (803 millions de dollars É.-U.), alors qu'il se détériorerait dans le premier scénario (-368 millions de dollars É.-U.). Les autres régions ne connaissent pas d'évolutions notables de leur bien-être.

Graphique 2: Variation du bien-être dans le cas de la suppression des quotas et de ZLE avec la Turquie

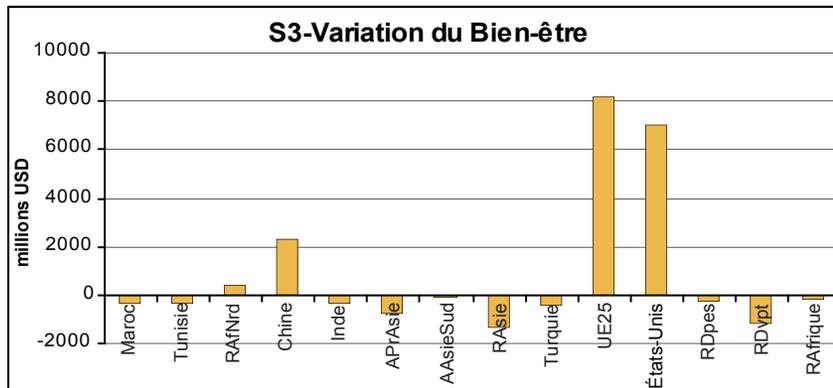


Source: GTAP 6.0

On retrouve globalement les mêmes conclusions dans le cas d'accords de libre-échange avec les États-Unis (scénario 3). Le Maroc et la Tunisie voient leur bien-être se détériorer davantage par rapport au premier scénario (-311 millions de dollars É.-U. pour le Maroc et -374 millions de dollars É.-U. pour la Tunisie). A l'inverse, le reste de l'Afrique du Nord tirerait un avantage, en termes de bien-être, de ce scénario (+364 millions de dollars É.-U.), notamment en raison d'une forte progression de son commerce bilatéral de vêtement avec les États-Unis. A l'exception des États-Unis, qui verraient leur bien-être passer de 5,4

milliards de dollars É.-U. pour le scénario qui prévoit le démantèlement de l'AMF à 7,1 milliards pour celui-ci, les autres régions/pays ne connaîtraient pas d'évolutions substantielles de leur bien-être.

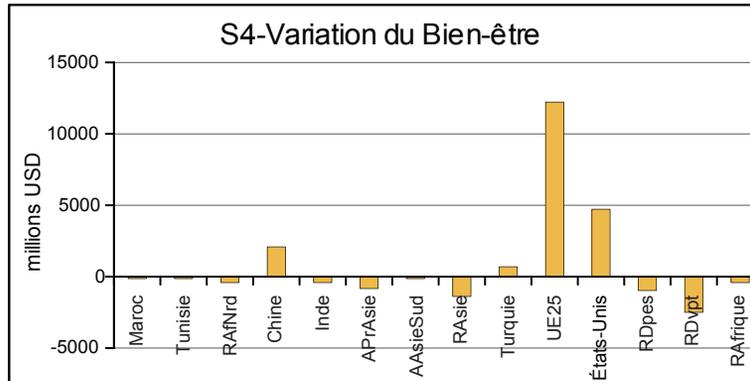
Graphique 3: Variation du bien-être dans le cas de la suppression des quotas et de ZLE avec les États-Unis



Source: GTAP 6.0

Enfin, la réalisation d'une ZLE pan-euro-méditerranéenne (scénario 4) devrait avoir des répercussions significatives sur le bien-être de la région. La Tunisie ne verrait baisser son bien-être que de 82 millions de dollars É.-U. (au lieu de -232 pour le premier scénario). Le reste de l'Afrique du Nord perdrait 448 millions de dollars É.-U. (contre -165 pour le premier scénario). Alors que le Maroc verrait la même dégradation du bien-être que celle enregistrée dans le cas du scénario 1 (respectivement -198 contre -199). Le grand bénéficiaire de ce scénario serait l'UE qui verrait son bien-être passer de 8,4 millions de dollars É.-U. dans le premier scénario à 12,2 millions de dollars É.-U.

Graphique 4: Variation du bien-être dans le cas de la suppression des quotas et d'une zone pan-euro-méditerranéenne de libre-échange



Source: GTAP 6.0

Le tableau ci-dessous résume les variations de bien-être pour les principaux pays/régions concernés par les différents scénarios.

Tableau 12: Variation du bien-être dans les quatre scénarios (en millions de dollars É.-U.)

	S1	S2	S3	S4
Maroc	-199,36	-256,66	-311,28	-197,52
Tunisie	-231,9	-348,89	-374,49	-82,25
RAfNrd	-165,42	-65,89	363,83	-447,58
Chine	2390,11	2377,76	2289,2	2079,47
UE 25	8430,15	8151,52	8178,31	12242,21
Turquie	-368,47	802,63	-392,44	709,25
États-Unis	5422,66	5378,31	7060,03	4670,88
ASS	-163,62	-190,43	-183,84	-410,93

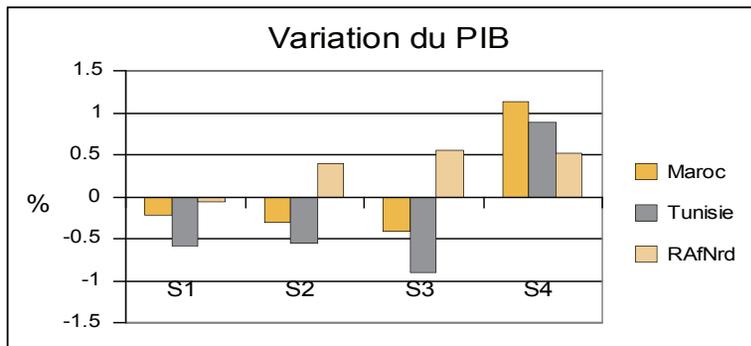
Source: GTAP

6.2. L'impact sur le PIB

Les différents scénarios ont des effets beaucoup plus contrastés sur le PIB. En effet, en fonction des scénarios, les pays nord-africains peuvent aussi bien perdre que gagner en terme de PIB. Il apparaît clairement que la réalisation d'une ZLE pan-euro-méditerranéenne est le scénario le plus favorable aux pays maghrébins.

Le démantèlement des quotas entraîne une baisse significative du PIB de la Tunisie (-0,58%) et du Maroc (-0,22%). Le reste de l'Afrique du Nord enregistre une baisse moins prononcée (-0,06%). Contrairement aux variations de bien-être, c'est la Chine qui voit son PIB s'améliorer le plus (0,7%). En effet, contrairement aux États-Unis et à l'UE, pour qui se sont les consommateurs qui tirent profit de la baisse de prix engendrée par le démantèlement, la Chine tire avantage du démantèlement par l'expansion de ses exportations et de sa production.

Graphique 5: Variation du PIB des pays d'Afrique du Nord dans les quatre scénarios



Source: GTAP 6.0

Tableau 13: Variation du PIB dans les quatre scénarios

	S1	S2	S3	S4
Maroc	-0,22	-0,3	-0,41	1,13
Tunisie	-0,58	-0,55	-0,91	0,89
RAfNrd	-0,06	0,39	0,56	0,51
Chine	0,7	0,7	0,7	0,69
UE 25	0,04	0,04	0,04	0,04
Turquie	0,08	-0,08	0,09	-0,04
États-Unis	0,01	0,01	0,01	0,01
ASS	-0,02	-0,03	-0,02	-0,04

Source: GTAP

Les scénarios de ZLE bilatérales avec la Turquie ou les États-Unis n'améliorent pas réellement la situation du Maroc ou de la Tunisie. Le Maroc voit son PIB baisser de 0,3 % si le démantèlement est accompagné d'une ZLE avec la Turquie et de 0,41% dans le cas d'une ZLE avec les États-Unis. La Tunisie connaît une baisse légèrement inférieure à celle du scénario 1, dans le cas d'une ZLE avec la Turquie (-0,55 % contre -0,58%), mais elle enregistre une baisse du PIB de 0,91% si le démantèlement des quotas est accompagné d'une ZLE avec les États-Unis. A l'inverse, les pays du reste de l'Afrique du Nord voient leur PIB augmenter de 0,39% dans le cas d'une ZLE avec la Turquie et de 0,56% pour une ZLE avec les États-Unis.

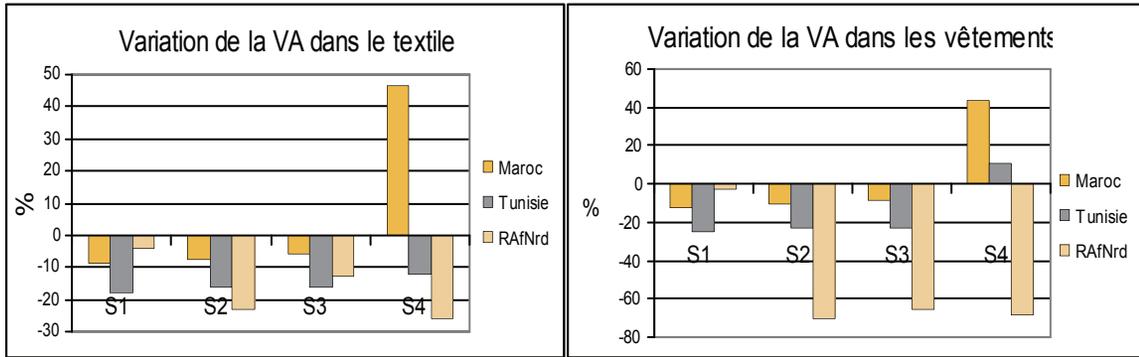
En termes de PIB, la réalisation d'une ZLE pan-euro-méditerranéenne est de loin le scénario le plus favorable pour la région. Le Maroc observe une croissance de 1,13% de son PIB, la Tunisie 0,89% et le reste de l'Afrique du Nord voit son PIB augmenter de 0,51%. Ainsi, un accord de libre-échange avec la Turquie et les États-Unis ne permet qu'une atténuation de l'ampleur des effets négatifs suite au démantèlement de l'accord multifibres. Cependant, la réalisation d'une ZLE pan-euro-méditerranéenne constitue la meilleure stratégie pour annihiler les effets négatifs du démantèlement des quotas.

6.3 L'impact sur la valeur ajoutée

Nous nous concentrons ici sur l'évolution de la VA dans le secteur textile-vêtements pour les pays du Maghreb.

Nos résultats mettent en évidence que l'Afrique du Nord subit une baisse significative de sa valeur ajoutée industrielle dans la plupart des scénarios. Certes, certains secteurs connaissent une amélioration nette de la valeur ajoutée. Mais cette amélioration n'a pas été en mesure d'avoir un impact positif sur l'ensemble de l'économie. Ceci s'explique par la forte expansion de la production en Asie et aussi l'augmentation des flux commerciaux matérialisée par un solde net excédentaire de la balance commerciale dans le textile et les vêtements, alors que ces secteurs deviennent déficitaires.

Graphique 6 et 7: Variation de la valeur ajoutée maghrébine dans le textile et les vêtements dans les quatre scénarios



Source: GTAP 6.0

Les trois premiers scénarios entraînent une baisse de la VA aussi bien dans le textile que dans le secteur des vêtements et ce pour les trois pays/régions. Le scénario d'une zone de libre-échange méditerranéenne entraîne une hausse de la VA pour le Maroc dans les deux secteurs, alors que pour la Tunisie seul les vêtements voient une augmentation de la VA. Ce qui montre que la Tunisie court le risque de se cantonner dans une spécialisation intensive en main d'œuvre. Le reste de l'Afrique du Nord voit la VA se dégrader fortement aussi bien dans le textile que dans les vêtements.

Tableau 14: Variation de la valeur ajoutée dans le textile dans les quatre scénarios (en%)

	S1	S2	S3	S4
Maroc	-8,87	-7,77	-5,76	46,28
Tunisie	-18,13	-16,1	-16,03	-11,95
RAfNrd	-4,32	-23,01	-12,88	-26,22
Chine	24,7	24,74	24,57	24,31
UE 25	-13,78	-13,63	-13,9	-12,19
Turquie	-11,15	-4,7	-11,51	-8,77
États-Unis	-5,52	-5,47	-4,84	-5,57
ASS	-5,42	-5,36	-5,43	-5,5

Source: GTAP

Tableau 15: Variation de la valeur ajoutée dans les vêtements dans les quatre scénarios (en%)

	S1	S2	S3	S4
Maroc	-12,89	-10,87	-8,56	43,16
Tunisie	-25,15	-23,17	-23,27	10,76
RAfNrd	-2,99	-70,62	-65,18	-68,31
Chine	50,91	50,78	50,43	49,8
UE 25	-14,21	-14,16	-14,39	-14,43
Turquie	-16,46	31,72	-17,55	22,49
États-Unis	-8,2	-8,22	-4,48	-8,31
ASS	-12,54	-12,59	-12,7	-13,15

Source: GTAP

Les structures de l'industrie textile entre les différents pays maghrébins sont à l'origine de réponses différentes aux scénarios. Le Maroc est le seul à tirer profit, dans ce secteur, d'une libéralisation totale dans la zone euro-méditerranéenne. Ce résultat s'explique par le développement du secteur textile au Maroc et sa complémentarité avec le secteur vêtements. Le cas de la Tunisie est différent. En effet, ce pays ne connaît une évolution positive de la VA que dans le cas d'une zone de libre-échange méditerranéenne et seulement pour le secteur vêtements. Ces évolutions montrent également que l'économie tunisienne s'est refermée, au cours des années, sur une insertion intensive en travail, favorisant ainsi le secteur vêtements. Ceci explique que l'ampleur des difficultés sera plus grande pour l'économie tunisienne.

Par ailleurs, il faut noter, dans le cas d'une ZLE pan-euro-méditerranéenne, que la forte dégradation de la VA du Reste de l'Afrique du Nord dans le textile et l'habillement est compensée par une hausse de la VA dans l'agriculture, les produits primaires, les produits miniers et les services. Globalement, les pays nord-africains voient leur VA augmenter dans l'ensemble des secteurs dans le cadre d'une ZLE euro-méditerranéenne, alors que leur VA globale baissait dans les trois premiers scénarios (à l'exception du Maroc dans le cas d'un ZLE avec les États-Unis).

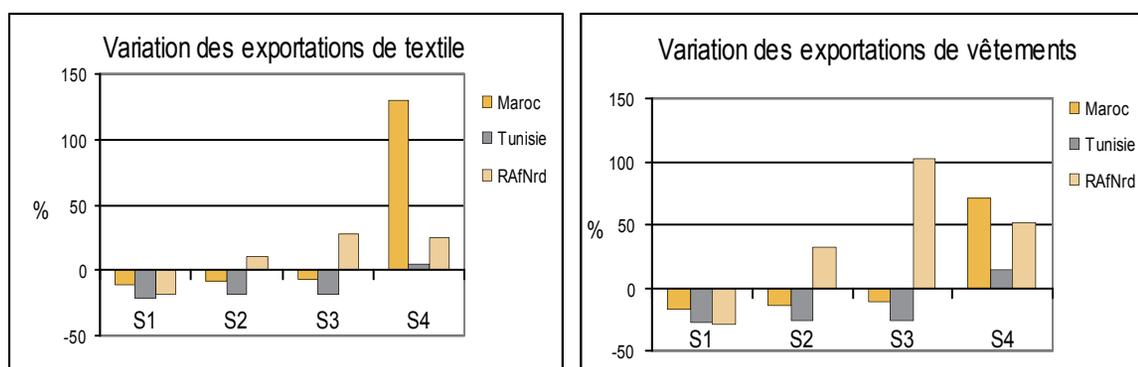
6.4. L'impact sur le commerce

6.4.1. Les exportations de textile et vêtements

Les résultats montrent que le démantèlement des quotas (scénario 1) engendre une baisse des exportations des pays nord-africains, aussi bien dans le textile que pour les vêtements. Lorsque le démantèlement est accompagné de ZLE avec la Turquie ou les États-Unis (scénarios 2 et 3), les effets sont relativement modestes sur les exportations marocaines et tunisiennes. Néanmoins, celles-ci baissent moins que dans

le premier scénario. Les effets des scénarios 2 et 3 sont plus prononcés sur les exportations de textile et de vêtements des pays du reste de l'Afrique du Nord. Contrairement au scénario 1, elles progressent respectivement de 10,5% et 31,8% dans le cas d'une ZLE avec la Turquie et de respectivement 27,7% et augmente de 102,7 % dans le cas d'une ZLE avec les États-Unis. Cependant, ces progressions sont enregistrées sur des volumes initiaux relativement faibles, ce qui explique que la VA ait connu une évolution inverse pour ces pays.

Graphique 8 et 9: Variation des exportations maghrébines dans le textile et les vêtements dans les quatre scénarios



Source: GTAP 6.0

La réalisation d'une ZLE pan-euro-méditerranéenne indique une très forte progression des exportations marocaines, parallèlement à la forte progression de la VA dans le textile et les vêtements. La Tunisie et le reste de l'Afrique du Nord connaissent des progressions moins marquées. Ces progressions sont plus fortes dans les vêtements que dans le textile, ce qui confirme les évolutions différentes observées pour la VA dans le textile entre le Maroc et les autres pays nord-africains.

Tableau 16: Variation des exportations de textile dans les quatre scénarios

	S1	S2	S3	S4
Maroc	-10,92	-7,97	-6,59	130,55
Tunisie	-21,4	-18,34	-18,59	4,92
RAfNrd	-17,69	-10,51	27,69	25,14
Chine	60,51	60,84	60,48	59,85
UE 25	-16,03	-15,91	-16,21	-12
Turquie	-13,54	-19,92	-13,77	-23,58
États-Unis	-1,9	-1,78	-1,13	-2,26
ASS	-21,51	-21,34	-21,51	-21,96

Source: *GTAP*

Tableau 17: Variation des exportations de vêtements le dans les quatre scénarios

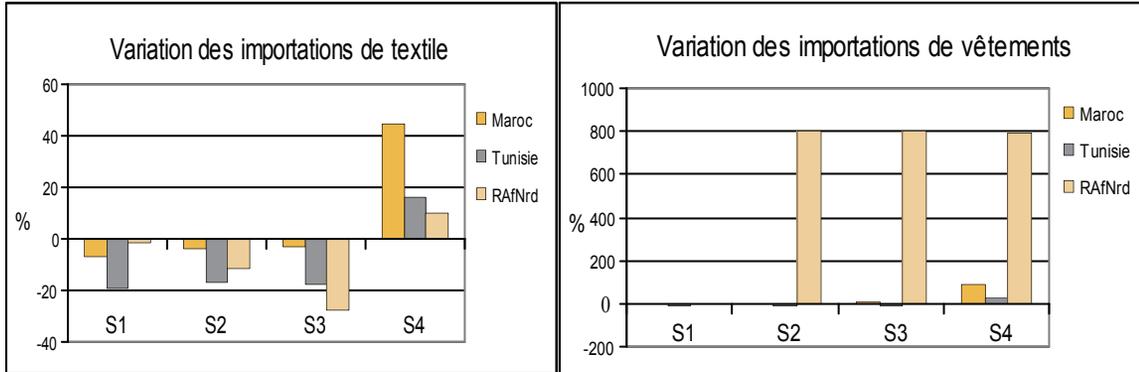
	S1	S2	S3	S4
Maroc	-17,63	-14,91	-10,88	70,22
Tunisie	-27,73	-25,41	-25,52	14,11
RAfNrd	-28,37	31,84	102,73	51,13
Chine	109,93	109,73	108,99	107,69
UE 25	-20,26	-20,26	-20,6	-18,86
Turquie	-21,65	-42,18	-23,09	-30,08
États-Unis	-2,4	-2,41	-79,88	-1,77
ASS	-29,03	-29,13	-29,34	-29,86

Source: *GTAP*

6.4.2. Les importations de textile et vêtements

Concernant les importations de textile et de vêtements des pays maghrébins, le démantèlement des quotas a un effet négatif sur leur évolution. Cet effet est moins important pour le Maroc et la Tunisie dans les scénarios qui prévoient des ZLE avec la Turquie (2) et avec les États-Unis (3). Par contre les importations de textile du reste de l'Afrique du Nord baissent davantage dans les scénarios 2 et 3. A l'inverse, les importations de vêtements du reste de l'Afrique du Nord augmentent de près de 800% dans ces deux scénarios.

Graphique 10 et 11: Variation des importations maghrébines dans le textile et les vêtements dans les quatre scénarios



Source: GTAP 6.0

Le quatrième scénario est caractérisé par une croissance des importations pour l'ensemble des pays maghrébins. Le Maroc est le pays pour lequel les importations de textile augmentent le plus (45%). Alors que la Tunisie et le reste de l'Afrique du nord voient leur importations de textile augmenter plus faiblement (respectivement 16 et 9,8%).

Tableau 18: Variation des importations de textile dans les quatre scénarios (en %)

	S1	S2	S3	S4
Maroc	-7,11	-3,91	-3,08	44,99
Tunisie	-19,17	-17,29	-17,67	16,02
RAfNrd	-1,33	-11,72	-27,59	9,77
Chine	27,26	27,21	27,08	26,63
UE 25	0,23	0,09	0,19	1,62
Turquie	-6,51	4,84	-6,83	2,16
États-Unis	11,3	11,19	12,85	11,21
ASS	-3,58	-3,62	-3,6	

Source: GTAP

Tableau 19: Variation des importations de vêtements le dans les quatre scénarios (en %)

	S1	S2	S3	S4
Maroc		-5,3	4,59	87,02
Tunisie	-7,62	-6,88	-7,24	21,13
RAfNrd	0,87	799,35	801,51	792,23
Chine	8,33	8,38	8,37	8,18
UE 25	9,69	9,56	9,77	11,78
Turquie	-5,74	19,1	-6,21	16,41
États-Unis	19,98	20,02	21,51	20,14
ASS	-0,73	-0,69	-0,65	-0,12

Source: *GTAP*

Les importations de vêtements augmentent significativement plus que celles du textile dans ce scénario, surtout pour le reste de l'Afrique du Nord avec plus 792%.

6.4.3. Les balances commerciales sectorielles

Les soldes commerciaux des pays maghrébins dans le textile sont affectés différemment par le démantèlement. Le Maroc et la Tunisie voient leur solde s'améliorer, alors que les autres pays d'Afrique du Nord connaissent une dégradation du solde. Les scénarios qui prévoient des ZLE avec la Turquie (2) et avec les États-Unis (3) sont favorables aux soldes des pays maghrébins, alors que le dernier scénario (ZLE pan-euro-méditerranéenne) n'est favorable qu'au solde du Reste de l'Afrique du Nord.

La situation dans les vêtements est beaucoup moins favorable. Seul le dernier scénario (S4) implique un solde positif pour le Maroc et la Tunisie. Pour le reste de l'Afrique du Nord, les quatre scénarios entraînent une dégradation du solde commercial dans le secteur des vêtements. Cette dégradation est très forte pour les scénarios 2, 3 et 4.

Au niveau du solde commercial global, le premier scénario est favorable à l'ensemble des pays maghrébins. La mise en œuvre de ZLE (scénarios 2, 3 et 4) entraîne une détérioration des soldes commerciaux de ces pays, à l'exception du scénario 2 pour l'Afrique du Nord.

Tableau 20 : Balance commerciale dans le textile dans les quatre scénarios (en millions de dollars É.-U.)

	S1	S2	S3	S4
Maroc	55	15	11	-189
Tunisie	229	210	217	-260
RAfNrd	-111	142	416	28
Chine	6661	6735	6679	6593
UE25	-7522	-7418	-7596	-5904
Turquie	-794	-1267	-807	-1456
États-Unis	-2169	-2133	-2502	-2172
ASS	-248	-243	-245	-243

Source: *GTAP*

Tableau 21: Balance commerciale dans les vêtements dans les quatre scénarios

	S1	S2	S3	S4
Maroc	-440	-388	-334	827
Tunisie	-690	-643	-642	51
RAfNrd	-213	-3404	-2850	-3227
Chine	30536	30442	30199	29716
UE25	-9719	-9674	-9872	-10001
Turquie	-1065	2001	-1134	1416
États-Unis	-5126	-5131	-1866	-5141
ASS	-444	-446	-449	-461

Source: *GTAP*

6.4.4. Les termes de l'échange

Le démantèlement des quotas entraîne une baisse des prix du textile et des vêtements. Ceci entraîne une détérioration des termes de l'échange des pays pour lesquels le textile et les vêtements constituent une part importante de leurs exportations. A l'opposé les grands pays importateurs (UE, États-Unis) voient leurs termes de l'échange s'améliorer.

Tableau 22: Termes de l'échange dans les quatre scénarios

	S1	S2	S3	S4
Maroc	-1,07	-1,31	-1,44	-4,18
Tunisie	-1,16	-2,3	-1,85	-2,3
RAfNrd	-0,14	-1,86	-1,55	-2,93
Chine	-1,03	-1,04	-1,04	-1,1
UE25	0,18	0,17	0,17	0,31
Turquie	-1,11	2,06	-1,18	1,71
États-Unis	0,3	0,3	0,43	0,24
ASS	-0,09	-0,11	-0,11	-0,28

Source: *GTAP*

Pour les pays maghrébins, la réalisation d'accords de libre-échange (S2, S3 et S4) entraîne une plus grande détérioration des termes de l'échange, notamment dans le cas du dernier scénario.

7. Conclusion

Le secteur du textile et des vêtements demeure un secteur clef pour les pays maghrébins et risque de connaître des bouleversements majeurs suite au démantèlement de l'Accord Textile Vêtement (ATV), le 1^{er} janvier 2005. En effet le secteur textile-habillement représente le premier poste d'exportation de la Tunisie (45% en 2001) et du Maroc (32% en 2001). Les pays de la région ont tenté d'anticiper au mieux ces bouleversements en définissant des stratégies de réaction, à la fois au travers de la mise en œuvre de politiques industrielles nationales afin d'accompagner les évolutions structurelles sectorielles, et en envisageant parallèlement plusieurs politiques commerciales.

L'objet de cette étude était d'éclairer par des évaluations quantitatives le second volet de ces stratégies. Nous avons défini quatre scénarios possibles:

- le premier scénario de base correspond au démantèlement des quotas dans le textile et l'habillement. Il s'agissait donc d'une évaluation de l'impact économique de ce démantèlement, en particulier sur les économies maghrébines;
- le deuxième scénario se base sur les stratégies marocaine et tunisienne de mise en œuvre d'un accord de libre-échange avec la Turquie afin de réduire les coûts des intrants (textile) dans le but d'améliorer la compétitivité du secteur de l'habillement. Ce scénario, qui met en œuvre le démantèlement des quotas, cherchait à évaluer l'impact de ce démantèlement si l'ensemble des pays nord-africains adoptait l'option d'accords bilatéraux de libre-échange avec la Turquie;
- le troisième scénario se base sur l'accord de libre-échange entre le Maroc et les États-Unis. Il cherchait à évaluer les implications de la mise en œuvre du démantèlement complet des quotas, si à l'instar du Maroc, l'ensemble des pays nord-africains concluait des accords bilatéraux de libre-échange avec les États-Unis;
- enfin, le dernier scénario, qui s'inspire de la déclaration de Tunis du 28 septembre 2004, envisage la création d'une zone pan-euro-méditerranéenne de libre-échange qui viendrait accompagner le démantèlement des quotas. A la différence des scénarios 2 et 3, ce scénario mettait en œuvre non seulement une libéralisation totale du commerce entre les pays nord-africains et l'Union européenne, ainsi qu'avec la Turquie, mais aussi entre les pays nord-africains.

Les résultats obtenus peuvent se résumer en cinq points principaux:

1. Il apparaît nettement que le démantèlement des quotas devrait entraîner des bouleversements notables sur les économies nord-africaines, aussi bien en termes de PIB, de bien-être, de production, qu'en termes de flux commerciaux.
2. La mise en oeuvre d'accords de libre-échange avec la Turquie ou les États-Unis ne réduisent les effets négatifs de la disparition des quotas que de manière modeste et que pour certains agrégats économiques (valeur ajoutée et commerce pour le Maroc et la Tunisie, PIB, bien-être et commerce pour le reste de l'Afrique du Nord).
3. La proposition la plus favorable semble être une zone de libre-échange pan-euro-méditerranéenne. Ce scénario devrait entraîner une amélioration du PIB de l'ensemble des pays de la région. De plus cela permettrait une augmentation de leur valeur ajoutée globale. Il est à noter que ce scénario est également très favorable à l'Union européenne, notamment en termes de bien-être.
4. Les différences des structures de l'industrie textile entre les différents pays maghrébins sont à l'origine de réponses différentes aux divers scénarios. Le Maroc est le seul pays à tirer profit, dans le secteur, d'une libéralisation totale dans la zone euro-méditerranéenne. Ce constat plaide en faveur d'une meilleure intégration verticale du textile et de l'habillement afin que les pays d'Afrique du Nord puissent tirer davantage de bénéfices de la libéralisation dans le textile-habillement.
5. Cette étude montre également la fragilité du textile-habillement; et la libéralisation aura des effets négatifs sur cette industrie. Lorsque l'on envisage des politiques commerciales d'accompagnement, le scénario le plus favorable n'engendre que des bénéfices limités pour les pays de la région. Cela nous amène à dire que tout en cherchant des réponses à court et moyen termes pour cette industrie, afin de faire face au démantèlement des quotas, l'insertion internationale basée sur les faibles coûts de main d'œuvre est de moins en moins compétitive face à l'ouverture des marchés internationaux. A partir de là, le plus important défi pour les pays maghrébins est de repenser une insertion qui exploite mieux les avantages comparatifs de la région en termes de nouvelles technologies et de compétitivité hors-prix qui tienne compte du développement et de l'évolution des économies et de la société maghrébines.

Bibliographie

Adams, P. M. Horridge, B. Parmenter, et X. Zhang (1997) “Long-run Effects on China of APEC Trade Liberalisation”, Unpublished paper based on a report prepared for the East Asia Analytical Unit, Department of Foreign Affairs and Trade, Canberra, Australie.

Armington (1969) “A Theory of Demand for Products Distinguished by Place of Production”, Fonds monétaire international, Staff Papers, vol. 16, n°1.

Bouët (2000) “La mesure des protections commerciales nationales”, document de travail du CEPPII, 2000-15, novembre 2000.

Brockmeier M., (2001) “A Graphical Exposition of the GTAP Model”, *GTAP Technical Paper No. 8*, Revised mars 2001.

Conference on Global Economic Analysis. Taipei, Taiwan.

CNUCED (2004) “Assuring Development Gains from the International Trading System and Trade Negotiations: Implications of ATC Termination on 31 December 2004”.

Dixon P.B., B.R. Parmenter, J. Sutton, et D.P. Vincent (1982) *ORANI: A Multisectoral Model of the Australian Economy*, North-Holland Publishing Company.

Fouquin, M et al. (2002) “Mondialisation et régionalisation : le cas du textile et de l’habillement”, CEPPII, Document de travail n°2002-08.

François, J.F. et D. Spinanger (2002) “Greater China’s Accession to the WTO: Implications for International Trade/Production and for Hong-Kong”, Paper presented at the Fifth Annual.

Hertel, T.W., (1997) *Global Trade Analysis: Modelling and Applications*, Cambridge University Press, New York et Cambridge.

Hildegunn Kyvik Nordas (2004) “The Global Textile and Clothing Industry Post the Agreement on Textiles and Clothing”, OMC Discussion Paper n°5. Genève.

Johansen, L., (1960) *A Multi-Sectoral Study of Economic Growth*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam (2nd Edition 1974).

Kehoe, P.J. et T.J. Kehoe, (1994) "A Primer on Static Applied General Equilibrium Models", Quarterly Review, Federal Reserve Bank of Minneapolis, Spring Issue, pp. 2-16.

Koppel, N. (2004), La «révolution» du textile va profiter à la Chine.

Laird S. et A. Yeats, (1986) "The UNCTAD Trade Policy Simulation Model: A Note on the Methodology, Data and Uses", CNUCED, Discussion Paper n°19, Genève.

Lamy, P. (2004) Déclaration d'ouverture à la Conférence Euro Méditerranéenne sur l'avenir de l'industrie textile et de l'habillement, Tunis, 28 septembre 2004.

Lardy, N. R. (2002) *Integrating China into the Global Economy* (Washington D.C., Brooking Institution Press)

Les Echo.fr (2004) *Textiles: Chronique d'une tempête annoncée*. Points de vues de Michel Fouquin, Directeur adjoint du Centre d'études perspectives et d'informations internationales -CEPII et de Pascal Morand, Directeur général de l'Institut français de la mode -IFM.

Liu, H. et Sun, L (2004) "Beyond the Phase-out of Quotas in the Textile and Clothing Trade: WTO-Plus Rules and the Case of US Safeguards against Chinese Exports in 2003".

OCDE (2004a) *Textiles et vêtements : Faire face aux mutations*, novembre 2004.

OCDE (2004b) *Ajustement structurel dans les industries du textile et du vêtement dans l'environnement commercial de l'après-ATV*. TD/TC/WP/(2004)23/FINAL.

OCDE (2003), *Libéralisation du commerce dans les secteurs textiles et de l'habillement: examen des études quantitatives*.

OMC, Accord de l'OMC sur les Textiles et les vêtements.

Siriwardana, M., (2001) "Some Trade Liberalisation Options for Sri Lanka", *East Asian Studies Review*, Volume 25 n°4, pp 453-477.

Textile: La Chine et l'Inde raflent la mise. Le Monde économique (2004) 17 décembre 2004.

Textile habillement: la fin d'une protection discriminatoire. Lettre du CEPII (2001) n°198. février 2001.

Annexe 1: Les agrégations géographiques et sectorielles

Secteurs

- **Textile**
- **Vêtements**
- **Laine Soie Cuir**
- **Agri Prim Mine** = produits agricoles, produits primaires, mines
- **Manufactures** = produits manufacturés
- **Services**

Régions

- **Maroc**
- **Tunisie**
- **RafNrd** = Reste de l'Afrique du Nord: Algérie, Egypte, Libye.
- **Chine**
- **Inde**
- **AprAsie**= Autre Producteurs d'Asie: Bangladesh, Indonésie, Sri Lanka, Vietnam.
- **AAsieSud**= Autre d'Asie du Sud: Pakistan, Népal, Bhoutan, Afghanistan, Maldives.
- **RAsie**= Reste de l'Asie: Taiwan, Macao, Mongolie, Corée du Nord, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Brunei, Cambodge, Laos, Myanmar, Timor.
- **Turquie**
- **UE25**
- **Rdpes**= Reste des pays développés: Australie, Nouvelle Zélande, Japon, Corée du Sud, Canada, Island, Liechtenstein, Norvège.
- **RDvpt** =Reste des pays en développement: Samoa, Iles Cook, Fidji, Polynésie française, Guam, Kiribati, Iles Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle Calédonie, Iles Norfolk, Iles Mariannes, Niue, Palau, Papouasie Nouvelle Guinée, Samoa, Iles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna, Mexique, Bermudes, Groenland, Saint Pierre et Miquelon, Colombie, Pérou, Venezuela, Bolivie, Équateur, Argentine, Brésil, Chili, Uruguay, Iles Falkland, Guyane française, Guyane, Paraguay, Surinam, Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Antigua & Barbuda, Bahamas, Barbade, République Dominicaine, Grenade, Haïti, Jamaïque, Porto Rico, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent, Trinidad et Tobago, Iles Vierges, Anguilla, Aruba, Iles Cayman, Cuba, Guadeloupe, Martinique, Montserrat, Antilles néerlandaises, Turks et Caicos, Andorre, Bosnie Herzégovine, Iles Féroé, Gibraltar, Macédoine, Monaco, Saint Marin,

Serbie et Monténégro, Albanie, Bulgarie, Croatie, Roumanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Georgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan, Bahrayn, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Kuwait, Liban, Territoires palestiniens, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Syrie, EAU, Yémen.

- **RAfrique**=Reste de l'Afrique : Botswana, Afrique du Sud, Lesotho, Namibie, Swaziland, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Angola, Congo, Maurice, Seychelles, Madagascar, Ouganda, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, RDC, Cote d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Erythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Mali, Mauritanie, Mayotte, Niger, Nigéria, Réunion, Rwanda, Saint Hélène, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo.

Annexe 2: Les principaux résultats des simulations

Les deux tableaux suivants résument l'évolution des principales variables pour les quatre scénarios.

Scénarios

		S1	S2	S3	S4
PIB %	Maroc	-0.22	-0.3	-0.41	1.13
	Tunisie	-0.58	-0.55	-0.91	0.89
	RAfNrd	-0.06	0.39	0.56	0.51
	Chine	0.7	0.7	0.7	0.69
	UE25	0.04	0.04	0.04	0.04
	Turquie	0.08	-0.08	0.09	-0.04
	USA	0.01	0.01	0.01	0.01
	ASS	-0.02	-0.03	-0.02	-0.04
Valeur ajoutée Textile %	Maroc	-8.87	-7.77	-5.76	46.28
	Tunisie	-18.13	-16.1	-16.03	-11.95
	RAfNrd	-4.32	-23.01	-12.88	-26.22
	Chine	24.7	24.74	24.57	24.31
	UE25	-13.78	-13.63	-13.9	-12.19
	Turquie	-11.15	-4.7	-11.51	-8.77
	USA	-5.52	-5.47	-4.84	-5.57
	ASS	-5.42	-5.36	-5.43	-5.5
Valeur ajoutée Vêtements %	Maroc	-12.89	-10.87	-8.56	43.16
	Tunisie	-25.15	-23.17	-23.27	10.76
	RAfNrd	-2.99	-70.62	-65.18	-68.31
	Chine	50.91	50.78	50.43	49.8
	UE25	-14.21	-14.16	-14.39	-14.43
	Turquie	-16.46	31.72	-17.55	22.49
	USA	-8.2	-8.22	-4.48	-8.31
	ASS	-12.54	-12.59	-12.7	-13.15

Source GTAP

Variables Commerciales

Scénarios

		S1	S2	S3	S4
Exportations textile %	Maroc	-10.92	-7.97	-6.59	130.55
	Tunisie	-21.4	-18.34	-18.59	4.92
	RAfNrd	-17.69	10.51	27.69	25.14
	Chine	60.51	60.84	60.48	59.85
	UE25	-16.03	-15.91	-16.21	-12
	Turquie	-13.54	-19.92	-13.77	-23.58
	USA	-1.9	-1.78	-1.13	-2.26
	ASS	-21.51	-21.34	-21.51	-21.96
Exportations vêtements %	Maroc	-17.63	-14.91	-10.88	70.22
	Tunisie	-27.73	-25.41	-25.52	14.11
	RAfNrd	-28.37	31.84	102.73	51.13
	Chine	109.93	109.73	108.99	107.69
	UE25	-20.26	-20.26	-20.65	-18.86
	Turquie	-21.65	42.18	-23.09	30.08
	USA	2.4	2.41	79.88	1.77
	ASS	-29.03	-29.13	-29.34	-29.86
Importations textile %	Maroc	-7.11	-3.91	-3.08	44.99
	Tunisie	-19.17	-17.29	-17.67	16.02
	RAfNrd	-1.33	-11.72	-27.59	9.77
	Chine	27.26	27.21	27.08	26.63
	UE25	0.23	0.09	0.19	1.62
	Turquie	-6.51	4.84	-6.83	2.16
	USA	11.3	11.19	12.85	11.21
	ASS	-3.58	-3.62	-3.6	-3.82

		S1	S2	S3	S4
Importations vêtements %	Maroc	-5.75	-5.3	4.59	87.02
	Tunisie	-7.62	-6.88	-7.24	21.13
	RAfNrd	0.87	799.35	801.51	792.23
	Chine	8.33	8.38	8.37	8.18
	UE25	9.69	9.56	9.77	11.78
	Turquie	-5.74	19.1	-6.21	16.41
	USA	19.98	20.02	21.51	20.14
	ASS	-0.73	-0.69	-0.65	-0.12
Termes de l'échange %	Maroc	-1.07	-1.31	-1.44	-4.18
	Tunisie	-1.16	-2.3	-1.85	-2.3
	RAfNrd	-0.14	-1.86	-1.55	-2.93
	Chine	-1.03	-1.04	-1.04	-1.1
	UE25	0.18	0.17	0.17	0.31
	Turquie	-1.11	2.06	-1.18	1.71
	USA	0.3	0.3	0.43	0.24
	ASS	-0.09	-0.11	-0.11	-0.28

Source GTAP

Annexe 3: Conférence ministérielle sur l'avenir du secteur textile-habillement dans l'espace euro-méditerranéen: Déclaration de Tunis

Tunis, 28 septembre 2004

Réunis à Tunis le 28 septembre à l'invitation de la Tunisie, les Ministres et chefs de délégations participants à la conférence ministérielle sur l'avenir du secteur textile-habillement dans l'espace euro-méditerranéen:

- Ayant examiné attentivement les recommandations des organisations professionnelles du textile et de l'habillement réunies à Tunis les 24 et 25 septembre 2004 et à la lumière des interventions et des débats de la conférence ministérielle sur les thèmes de la compétitivité de la concurrence et du partenariat;
- Reconnaissant la dimension stratégique des industries du textile et de l'habillement dans les équilibres socio-économiques des pays euro méditerranéens pour leur contribution à l'emploi, aux échanges commerciaux ainsi qu'à la stabilité et la prospérité dans la région;
- Conscients de la nécessité de consolider ce secteur pour qu'il puisse poursuivre sa forte contribution à la réalisation des objectifs de développement des pays de la région et de leur permettre de continuer la mise en œuvre des réformes et des politiques de libéralisation et d'ouverture nécessaires à leur intégration dans l'économie mondiale;
- Considérant l'importance du secteur dans le processus d'intégration économique de l'espace euro-méditerranéen et les complémentarités existantes en matière d'investissement de commerce d'innovation et de transfert technologique;
- Sensibles aux préoccupations du secteur textile-habillement euro-méditerranéen et conscients de l'importance des défis qu'il doit relever du fait de l'achèvement du processus d'abolition des quotas AMF au 1^{er} janvier 2005;
- Convaincus que les nouveaux enjeux auxquels fait face la zone euro-méditerranéenne dans le secteur textile-habillement constituent des défis communs appelant une action commune, concertée et coordonnée impliquant aussi bien les autorités publiques que le secteur privé en vue de consolider les acquis du secteur et de préserver ses potentialités et ses perspectives de développement;

- Constatant l'accroissement rapide des parts de marché détenues par des pays tiers notamment depuis la 3^{ème} phase d'intégration des produits textiles et d'habillement sous le régime général des règles et disciplines de l'OMC, et soucieux des conséquences attendues de l'ultime phase d'intégration ainsi que des négociations en cours à l'OMC sur l'accès aux marchés des produits non agricoles;
- Réaffirmant leurs engagements pris dans le cadre de l'OMC pour la libéralisation des échanges dans le secteur et l'abolition des quotas au 1^{er} janvier 2005, et appelant à la mondialisation maîtrisée et à l'ouverture réciproque des marchés tiers.

s'engagent à:

1. Agir solidairement pour renforcer l'intégration régionale dans l'espace euro-méditerranéen sur la base de la Déclaration de Barcelone de 1995 , en vue de la réalisation d'une zone de libre échange d'ici à 2010, des différentes conclusions des conférences ministérielles et des accords multilatéraux et bilatéraux conclus dans la zone.

Dans ce contexte, les Ministères et chefs de délégations se félicitent du progrès du processus d'intégration sud-sud auquel le paraphe de l'Accord d'association portant création d'une zone de libre échange entre la Tunisie et la Turquie apportera une contribution importante.

2. Favoriser les investissements dans l'espace euro-méditerranéen et exploiter les opportunités existant aux divers stades de la filière, notamment en développant des synergies de complémentarité en fonction des spécificités de chacun des pays de la région.
3. Mettre en œuvre la flexibilité convenue lors de la réunion euro-méditerranéenne des ministres du commerce tenue le 21 Juillet 2004 à Istanbul en matière de cumul pan-euro-méditerranéen de l'origine et à rechercher tous aménagements permettant d'améliorer le sourcing des entreprises.
4. Favoriser le partenariat, la coopération et la compétitivité du secteur par une politique volontariste de soutien à la formation, à la R&D, à l'innovation technologique, à la diffusion des bonnes pratiques et aux échanges d'information sur les marchés.

A cet effet, la mise en œuvre d'une plateforme web dédiée à la communication et aux échanges au sein du secteur ainsi que l'instauration d'un dialogue sur les aspects industriels du secteur sont recommandées. La mise en place d'un réseau euro-méditerranéen d'écoles, d'instituts de formation et de centres techniques spécialisés dans les filières textiles habillement pour la promotion du partenariat technique, de la formation et des programmes de recherche communs est également recommandée.

5. Mettre en œuvre, avec le soutien de l'Union européenne, un programme ambitieux de développement de la création et de l'innovation destiné aux producteurs euro-méditerranéens pour favoriser la migration vers des activités de co-traitance et évoluer vers des productions à forte valeur ajoutée. A cet effet, la Tunisie est prête à accueillir à Tunis un «Institut des nouvelles technologies de la mode».
6. Associer les pays méditerranéens aux initiatives européennes pour stimuler la compétitivité et l'innovation dans le secteur textile-habillement.
7. Renforcer la chaîne logistique au sein de la zone euro méditerranéenne, notamment dans le domaine du transport et accélérer la réalisation des plans de facilitation du commerce et de rationalisation des procédures douanières adoptés lors de la 3^{ème} conférence ministérielle Euromed du commerce tenue à Palerme le 7 juillet 2003 et ce pour une meilleure circulation des échanges des produits textile-habillement.
8. Mettre en place un système concerté pour le suivi de l'évolution des importations des pays tiers hors zone euromed.
9. Identifier les solutions appropriées au problème de l'érosion des préférences tarifaires en vigueur dans l'espace euro-méditerranéen à laquelle pourraient conduire les négociations multilatérales dans le domaine de l'accès aux marchés des produits non agricoles.
10. Tout mettre en œuvre pour assurer un commerce loyal et équitable par l'application des règles et disciplines internationale y afférentes, l'ouverture des marchés tiers, le respect et la promotion des normes sociales, des normes environnementales, dans une perspective de développement durable, ainsi que le développement de la coopération en matière de lutte anti-fraude et de protection de la propriété intellectuelle.

Les Ministres et Chefs de délégations invitent à mettre à profit les instruments de financement bilatéraux et régionaux, notamment le volet régional du programme MEDA, ainsi que les nouveaux mécanismes qui seraient mis en place pour le financement des mesures exposées ci-dessus.

Ils conviennent de charger le groupe des hauts fonctionnaires euromed d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures convenues dans la présente Déclaration et de faire rapport à la prochaine conférence euromed des ministres du commerce.

Notes

- ¹ Selon les auteurs, la protection a permis aux pays développés de gagner du temps pour s'ajuster à la nouvelle donne, tout en permettant l'expansion des exportations des pays émergents.
- ² Voir Fouquin (2000).
- ³ Des sauvegardes spécifiques par produits peuvent également être utilisées pour toutes sortes de produits, y compris les textiles et les vêtements, et sont valables jusqu'au 10 décembre 2013.
- ⁴ Informations fournies par NOVEXPORT: Document de présentation du textile en Roumanie
- ⁵ On trouvera la description complète du modèle dans Hertel (1997)
- ⁶ Il en existe trois en incluant le bien public.
- ⁷ En effet, bien que faisant parti du processus euromed, Israël, la Jordanie, le Liban, les Territoires palestiniens et la Syrie ne sont pas pris en compte car, dans la base de donnée GTAP, ils sont agrégés dans l'ensemble régional «Reste du Moyen-Orient» qui comprend aussi l'Arabie Saoudite, Bahrayn, les EAU, l'Iran, l'Irak, le Koweït, Oman, le Qatar et le Yémen.
- ⁸ Voir Bouët (2000) pour plus de détails.
- ⁹ Voir à ce sujet le point II.3.